

PROCES-VERBAL
du 21 décembre 2017

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	3
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017	9
<i>Unanimité</i>	9
1.01 – PERSONNEL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Actualisation	9
PRESENTATION M. LE MAIRE	12
Pour : « Ensemble pour Roncq »	12
Abstentions : « Roncq Avenir »	12
1.02 – PERSONNEL MUNICIPAL – Service archives et mémoire – Mise à disposition d'un agent de la ville d'Halluin – Convention à conclure	12
PRESENTATION M. LE MAIRE	13
Débat	13
Pour : « Ensemble pour Roncq »	14
Abstentions : « Roncq Avenir »	14
1.03 – PERSONNEL MUNICIPAL – Levée de prescription quadriennale de trois créances de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)	14
PRESENTATION M. LE MAIRE	15
<i>Unanimité</i>	15
1.04 – PERSONNEL MUNICIPAL – Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement profession- nel (RIFSEEP)	16
PRESENTATION M. LE MAIRE	20
<i>Unanimité</i>	20
1.05 – COMMISSARIAT DE RONCQ – Loyer versé à Notre Logis – Participation finan- cière de la commune de Linselles	21
PRESENTATION M. LE MAIRE	21
<i>Unanimité</i>	22
1.06 – ADMISSION EN NON-VALEUR – Exercices 2016 et 2017	22
PRESENTATION M. BOSSUT	23
<i>Unanimité</i>	23
1.07 – EXERCICE BUDGETAIRE 2017 – Décision modificative n° 2 – Ajustements de crédits	23
PRESENTATION M. BOSSUT	24
Pour : « Ensemble pour Roncq »	25
Abstentions : « Roncq Avenir »	25
1.08 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018	25
PRESENTATION M. BOSSUT	25
Débat	40

1.09 – BUDGET 2018 – Section d’investissement et autorisation spéciale	55
PRESENTATION M. BOSSUT	56
Débat	57
Pour : « Ensemble pour Roncq ».....	57
Contre : « Roncq Avenir ».....	57
1.10 – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE RONCQ, NEUVILLE-en-FERRAIN ET TOURCOING portant création d’une entente intercommunale en vue de l’organisation de la production mutualisée des repas scolaires – Avenant n° 2	57
PRESENTATION M. GILME	58
Débat	59
<i>Unanimité</i>	59
1.11 – ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES FAMILLES – Partenariat avec la Caisse d’Allocations Familiales du Nord (CAF) – Prestations de service accueil de loisirs pour les activités périscolaires et extrascolaires – Convention d’objectifs et de financement	59
PRESENTATION M. TELLIER.....	61
<i>Unanimité</i>	61
1.12 – CHALLENGE RAID – Action intercommunale – Partenariat avec l’Association pour les Loisirs des Jeunes (ALJ) de Linselles – Nouveau conventionnement pour 2018 – 2019 et 2020	62
PRESENTATION M. DA SILVA	63
<i>Unanimité</i>	63
1.13 – FOURRIERE ANIMALE – Ligue Protectrice des Animaux du Nord de la France (LPA Nf) – Convention à renouveler – Période 2018 à 2022	63
PRESENTATION M. DUQUESNE	64
<i>Unanimité</i>	64
1.14 – TAXE LOCALE DE PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – Actualisation des tarifs avec prise d’effet au 1^{er} janvier 2019	65
PRESENTATION M. PETILLON.....	55
Débat	67
<i>Unanimité</i>	67
1.15 – VALORISATION D’ACTIFS MUNICIPAUX – Cessions d’espaces verts et délaissés	67
PRESENTATION M. PETILLON.....	69
Débat	76
Pour : « Ensemble pour Roncq ».....	90
Contre : « Roncq Avenir ».....	90

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Nous allons donc entamer ce Conseil municipal, le dernier de l'année 2017.

Auparavant, je voudrais transmettre les condoléances du Conseil municipal tout d'abord à la famille AYALA pour le décès de Mauricette survenu cette semaine ; nous leur transmettons notre soutien.

Nous présentons également nos condoléances à la famille DA SILVA ; le papa d'Antonio est décédé hier. Je tiens à le remercier d'être présent ce soir car cela ne doit pas être facile. Nous transmettons le soutien et les condoléances du Conseil municipal à toute ta famille et merci encore de ta présence malgré les circonstances.

Nous allons commencer par l'**Ephéméride** assez chargé par tout ce qui s'est passé à Roncq entre le 28 septembre et le 21 décembre.

Economie

- Le 17 octobre

Comme vous pouvez le voir sur la projection, en présence de M. le Député, du groupe Immochan, de la famille MULLIEZ, des Maires des villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain, « Promenade de Flandre » a été inaugurée en grande pompe, avec un feu d'artifice qui a réveillé quelques Roncquois entre 20h30 et 21 h. C'était en effet un beau spectacle pyrotechnique qui a été suivi par 800 personnes qui ont pu échanger suite à cette inauguration.

Le tout en présence de Gérard MULLIEZ, Président fondateur du groupe Auchan, qui a un peu animé cette soirée et que l'on a pu remarquer durant cette cérémonie.

Arts de vivre

- Du 30 septembre au 14 octobre

La Ville associée au CCAS a proposé dans le cadre de **la Semaine bleue** des animations dynamiques avec prestations musicales, marche nordique, plateau multisports seniors... Encore une belle réussite de cette Semaine bleue. Je tiens à saluer le CCAS et Chantal NYS pour toutes ces animations auxquelles beaucoup de Roncquoises et Roncquois seniors viennent participer.

- Le 7 octobre en soirée

Le **cortège des Allumoirs**, encore un moment de fête avec un thème royal : les rois et les reines.

Les enfants des écoles de Roncq ont défilé sur des rythmes musicaux accompagnés par différentes fanfares et sociétés venues de Valenciennes, d'Aire sur la Lys et de Roncq. La météo était froide mais néanmoins clémente.

- Le 11 octobre en soirée

S'est déroulé aux Anciennes Ecuries le traditionnel **cocktail associatif**, qui a été l'occasion de rendre hommage aux bénévoles et j'ai voulu marqué le coup et insister sur le fait que les bénévoles s'investissent pour la ville de Roncq, et sur les difficultés qu'ont les associations pour renouveler leur bureau.

Il est vrai que Roncq compte 83 associations sachant que 1.109 personnes se sont investies bénévolement. On peut saluer tous leurs efforts dans les différentes associations.

- Le 13 octobre

C'était la 3^{ème} **nuît des piscines**, là encore une belle réussite.

L'an dernier, y ont participé environ 300 personnes et, cette année, plus de 360 personnes sont venues. On a même été débordé à l'entrée. Je sais que, pour 2018, les services des sports assureront une autre organisation de l'accueil afin d'éviter toute panique à l'entrée pour essayer d'entrer dans la piscine.

- Le 14 octobre

Après la nuit des piscines, ce fut la **Nuit des bibliothèques**, là aussi une belle réussite, en partenariat avec le GON, le cinéma Gérard-Philippe et le Forum des sciences de Villeneuve d'Ascq ; plus de 200 personnes ont participé à cette « nuit » qui s'est déroulée en journée et en fin de soirée.

- Le 21 octobre

A été inaugurée **l'extension de l'école Kergomard** (belle réussite) avec un investissement de 2 M€, trois ans de discussions, d'études, de travaux et de réalisation qui ont permis aux petits Roncquois de profiter de cette belle extension avec vue sur le parc ; on peut quasiment en sortir pour aller au parc et avoir une vue dominante sur les jeux et le parc du Centre culturel.

- Les 19, 21 octobre, 16, 18 novembre et 7 décembre

Le **GON** a assuré différentes prestations toujours sur le thème de la **biodiversité**. Son objectif actuel est de trouver 100 espèces d'oiseaux à Roncq d'ici fin mars, d'ici la fin du contrat de biodiversité que nous avons signé et que nous renouvelerons certainement. Ils ont donc donné cet objectif aux Roncquois.

- Le 12 novembre

Pierre CARRIERE est venu à Roncq, à l'église Saint-Piat. On peut dire qu'il nous a rendu un bel hommage avec cette première représentation qui a été saluée par un public venu en nombre ainsi que sa famille ; on fêtait aussi les 90 ans de sa maman.

Monsieur le Député, que je salue, a pu lui remettre la Médaille de l'Assemblée nationale pour honorer tout ce qu'il a fait pour la ville de Roncq mais aussi pour rendre hommage à son œuvre musicale.

- Le 18 novembre

S'est déroulée l'opération « **Je grandis tu grandis** » que j'ai à cœur depuis 14 ans qu'elle a été lancée.

On a pu remettre quelques livres mais surtout planter des arbres au parc du Bois-Leurent.

Il est vrai que cette opération ramène souvent beaucoup de familles, permet de faire une photo et de repartir avec un petit livre, et surtout d'accompagner ces plantations faites au Bois-Leurent comme dans d'autres secteurs de la Ville depuis 14 ans.

- Le 24 novembre

Les **8èmes Intervilles seniors** se sont déroulées dans une très belle ambiance. Je suis arrivé en fin de partie et je peux vous assurer que l'ambiance était comparable à celle d'un stade de foot ; cela criait de partout.

Pour la première fois, la ville de Tourcoing a remporté le trophée ; l'année prochaine je souhaite que les Roncquois le reprennent comme ils le font depuis quelques années.

- Du 7 au 9 décembre

Se sont déroulées les **fêtes de Noël** sur Roncq qui ont commencé par les chalets et les différentes animations du Marché de Noël. Puis les défilés et les spectacles du samedi soir.

Il est vrai que nous avons dû composer avec les conditions climatiques mais, au moins le samedi soir, il y a eu beau temps ce qui nous a permis de voyager entre le Portugal et l'Antarctique, avec différentes saveurs notamment portugaises avec le repas qui a été servi par le Club de foot, et d'assister au spectacle du soir organisé par l'Ecole de musique.

Sports

- Le 7 octobre

C'était l'**inauguration du terrain de foot synthétique**. C'est un investissement de 935.000€ avec participation de la MEL de 250.000 €.

Nous avons assisté à une prestation des joueurs de foot ; vous pouvez voir à l'écran quelques échanges de balles de M. DA SILVA et moi-même avec mes faibles compétences footballistiques.

Voyez plutôt le résultat pour les enfants qui peuvent désormais profiter d'un beau stade éclairé par des LED qui participent à l'accompagnement de ce site, avec toujours la volonté qu'il soit prolongé avec la rénovation du stade (dont le dossier est toujours en justice). J'ai pu le déplorer lors de la cérémonie d'inauguration.

- Le 14 octobre et le 19 novembre

Pleine de couleurs, la **3^{ème} édition du JARNAVAL** : c'est la marche nordique qui défile dans nos rues et les participants sont déguisés... On a pu ainsi voir des Ecossais, des lutteurs, des marcheurs en habits de soirée.

Les gens peuvent s'étonner en passant sur Roncq mais c'est toujours un bon moment de convivialité et je tiens à saluer le JAR qui, quelques jours plus tard, a profité également de cette bonne ambiance pour organiser la **14^{ème} édition du Cross du Bois-Leurent** ; avec près de 300 participants, c'est toujours un moment sympathique. Les enfants courent bien sûr pour essayer d'atteindre le podium mais il y a surtout une bonne participation.

Juste une discussion avec le Club : si les manifestations sont prévues en même temps sur les mêmes compétitions, cela peut donner lieu à discussion avec les fédérations.

- Du 6 au 26 novembre

Le **34^{ème} tournoi open du Tennis Club de Roncq**. On a eu une finale internationale au niveau féminin et plutôt franco-française au niveau masculin. Là encore, c'était en pleine soirée de la Coupe Davis et, par conséquent, un peu moins de participants dans les tribunes. On a pu toutefois assister à du vrai tennis sur les terrains de Roncq.

Handicap

D'autres moments forts :

- Le 16 novembre

L'association **Les chiens guides d'aveugles** avait proposé aux élus et aux membres de la Commission accessibilité de participer à un **repas dans le noir**. Je vous conseille cette expérience qui est un moment unique, qui permet de nous mettre dans la réalité, d'échanger avec des personnes non voyantes et d'appréhender ce qu'elles vivent tous les jours ; c'est impressionnant et nous avons passé un bon moment.

Sur la projection, on peut voir Jérémy VANNESTE, lui-même handicapé et membre de la Commission accessibilité, qui a pu apprécier le contexte.

- Le 29 novembre

Il y a eu d'autres formes de sensibilisation avec la **Semaine internationale du handicap**. Le 29 novembre un groupe de seniors a emboîté le pas aux édiles en se prêtant à deux parcours de sensibilisation mis en place au JAB.

Les enfants de Récré'Anime sont allés à la rencontre des Chiens guides d'aveugles.

Et les collégiens de Paul-Eluard et de Saint-Thomas ont également participé à diverses animations.

Jeunesse

- Le 20 octobre

A été organisée la **course fraternelle**, toujours dans le Projet fraternité. Il n'y avait pas de podium ; le but de cette course fraternelle était de ramener le maximum de jouets. Je peux vous assurer que l'association Ludopital a été surprise parce que la camionnette n'était pas assez grande pour accueillir tous les cadeaux apportés par plus de 300 enfants de CM1, CM2 et CE2.

- Du 23 octobre au 3 novembre

Les **ALSH de la Toussaint** ont accueilli près de 250 enfants avec l'UFCV. Vous voyez à l'écran toutes les animations qui ont eu lieu, dont un échange avec les seniors et une participation des enfants au jeu de boules sur le parc des Ecuries.

- Les 9 et 10 novembre

Le **projet Fraternités** qui jalonne cette année scolaire 2017/2018, déroule son fil avec des temps forts : salle du cinéma Gérard-Philipe, 8 classes de CM1 et CM2 ont assisté à un spectacle « **Mémoires d'un rat** » proposé par la Ville. De nombreux enfants y ont participé et ont pu se rendre compte de ce qui s'est passé pendant la Grande guerre 14/18.

Devoir de mémoire

- Le 11 novembre

Une très belle cérémonie s'est déroulée d'abord aux cimetières avec les commémorations puis salle Jules Gilles où les enfants ont interprété deux chansons : la Marseillaise et sur la Fraternité.

Je leur ai demandé récemment de renouveler cette prestation au cours de mes vœux parce que je trouve que ce projet Fraternités, qui se déroule tout au long de l'année, doit être mis à l'honneur. Quand on se souvient de leur prestation le 11 novembre, on ne peut que saluer les familles parce que le devoir de mémoire, ce ne sont pas que les commémorations, ce sont aussi les familles qui y participent. Je tiens à saluer le service de l'Education nationale et le service scolaire de la ville de Roncq qui s'associent à ce projet Fraternités tout au long de l'année.

Avant de clôturer cet éphéméride, je tiens à saluer l'arrivée du nouveau DGS, même si vous le connaissez déjà : François VERHEECKEN, à qui je souhaite d'accomplir au mieux ses missions au sein de la ville de Roncq mais je sais qu'il a à cœur de bien travailler. Nous travaillons ensemble depuis quelques années et il saura gérer parfaitement ce rôle pour animer les équipes et faire en sorte que la ville de Roncq puisse grandir et poursuivre sa projection vers l'avenir.

Nous allons maintenant entrer dans le Conseil municipal et je demande à Louis COSYN de bien vouloir procéder à l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 21 DECEMBRE 2017 : 33

PRESENTS : (29)

Rodrigue DESMET - Antonio DA SILVA - Chantal NYS – Patrick BOSSUT - Thérèse-Marie COUVREUR - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Thibault TELLIER - Anne THOREZ - Claudine ZAHM - Réjane CASTEL - Rose-Marie BUCHET - Dany DELBECQUE - Colette DEBEUF – Claudie RIUS - Laurent WINDELS – Vincent LEDOUX - Thierry MITTENAERE - Nathalie CARDON - Xavier DUQUESNE - Mustapha GUIROUS - Franck GILME - Alexandra COUSTY - Fernando ROCHA - Jaquelina FONSECA - Louis COSYN - Patrick VANDAMME - Jean-Luc WABANT – Eric ZAJDA

PROCURATIONS : (3)

Peggy ROBERT donne procuration à Chantal NYS (du point 1.01 au point 1.07)

Jean-Valéry MONVOISIN donne procuration à Laurent WINDELS

Jonathan GLIBERT donne procuration à Jaquelina FONSECA

ABSENTE : (1)

Jeannique VANDEWIELE

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur COSYN.

Tout d'abord, je salue le public et la presse ici présente, ainsi que les membres de la police municipale.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

M. LE MAIRE –

Pour amorcer nos échanges, y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas. Il peut donc être considéré approuvé à l'unanimité des conseillers municipaux présents. Je vous remercie.

1.01 - PERSONNEL MUNICIPAL - Tableau des effectifs - Actualisation

Le dernier tableau des effectifs du personnel issu de notre délibération du 28 septembre 2017 (n° 28/09/2017/45) nécessite des ajustements suite à des mouvements de personnel (départs, recrutements...).

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>						
<u>Emplois fonctionnels</u>						
Directeur Général des Services	A	1	1			
Directeur Général Adjoint des Services	A	0	0			
<u>CATEGORIE A</u>						
Cadre d'emplois des Attachés						
Attaché Principal	A	1	1			+ 1
Attaché	A	2	2			+ 1
<u>CATEGORIE B</u>						
Cadre d'emplois des Rédacteurs						
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	4	3			
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	2	1			
Rédacteur	B	5	4			
<u>CATEGORIE C</u>						
Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs						
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2			
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	14	14			+ 1
Adjoint Administratif	C	10	8		- 1	
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>						
<u>Emplois fonctionnels</u>						
Directeur des Services Techniques	A	1	0			
<u>CATEGORIE A</u>						
Cadre d'emplois des Ingénieurs						
Ingénieur Principal	A	2	2			
Ingénieur	A	0	0			
<u>CATEGORIE B</u>						
Cadre d'emplois des Techniciens						
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	3	3			
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1			
Technicien	B	1	1			
<u>CATEGORIE C</u>						
Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise						
Agent de Maîtrise Principal	C	7	7			

Agent de Maîtrise	C	8	8			
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques						
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1			
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	23	22	1	- 1	
Adjoint Technique	C	24	24	3	- 1 TNC	+ 12 dont 1 TNC
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)						
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	0	0			
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	C	7	7			
CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
FILIERE CULTURELLE						
Emplois spécifiques						
Professeur de Musique	B	1	1			
CATEGORIE A						
Cadre d'emplois des Professeurs d'Enseignement Artistique						
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	A	0	0			
Cadre d'emplois des Bibliothécaires						
Bibliothécaire	A	0	0			
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique						
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe	B	10	10	6		
CATEGORIE C						
Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine						
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	C	0	0			
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1			
Adjoint du Patrimoine	C	2	0		- 2	
FILIERE SPORTIVE						
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Educateurs des APS						
Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe	B	3	3			
Educateur des APS Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1			
Educateur des APS	B	2	2			
FILIERE ANIMATION						
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Animateurs						
Animateur Principal 1 ^{ère} classe	B	0	0			
Animateur Principal 2 ^{ème} classe	B	0	0			
Animateur	B	1	1			
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation						
Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} classe	C	0	0			
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	C	0	0			
Adjoint d'Animation	C	0	0			
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Chefs de service de						

Police Municipale Chef de service de Police Municipale	B	1	1			
CATEGORIE C Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	4	2			

EMPLOIS CONTRACTUELS ET CDI

CONTRATS A DUREE INDETERMINEE

CADRES D'EMPLOIS	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Création ou suppression
<u>FILIERE TECHNIQUE</u> CATEGORIE C Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Adjoint Technique	1	1	1	
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u> CATEGORIE B Cadre d'emplois des Rédacteurs Rédacteur	1	1		
CATEGORIE C Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Adjoint Administratif	1	1	1	
<u>FILIERE CULTURELLE</u> CATEGORIE B Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	
<u>CHARGE DE COMMUNICATION</u>	1	1		

CONTRACTUELS

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Echelon	Indice brut	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
Attachés	A	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	2	423	1	0	
Adjoint Administratif	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité	1 ^{er}	340	1	0	
Adjoints Techniques	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité 3-1 Remplacement agents indisponibles	1 ^{er}	340	40	29	- 11
Adjoints du Patrimoine	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité	1 ^{er}	347	1	0	- 1
Educateurs des APS	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité 3.2	1 ^{er}	348	1	1	

		Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	1 ^{er}	348	1	1	
Assistants d'Enseignement Artistique	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité	1 ^{er} , 6 et 7	350 418 422	11	11	

COLLABORATEUR DE CABINET

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
	A	Article 110	1	0	- 1

Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 18 décembre 2017.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 14 décembre 2017.

M. LE MAIRE –

Cette première délibération est récurrente. Vous avez pu avoir, en Commission plénière et dans la transmission des documents, le tableau des effectifs mis à jour avec des ajustements suite à des mouvements de personnel (départs, nominations, etc.) Il y a dix points sur les mouvements de personnel dans ce tableau.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

1.02 - PERSONNEL MUNICIPAL - Service archives et mémoire - Mise à disposition d'un agent de la ville d'Halluin - Convention à conclure

Le service des Archives et Mémoire de la Ville de Roncq a la charge notamment de la conservation des archives historiques. Il valorise les archives en les communiquant aux publics qui le souhaitent ainsi qu'aux services municipaux, il transmet et fait vivre cette mémoire.

L'archiviste collecte et classe des documents, se charge de leur conservation et les communique au public.

Les articles L212-6 et L212-6-1 du Code du patrimoine stipulent que les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et qu'elles en assurent elles-mêmes la conservation et la mise en valeur ; cela comporte notamment le tri, le classement et la description de ces documents. Par ailleurs, les services des Archives des Collectivités sont soumis régulièrement au contrôle des Archives Départementales.

Un récent mouvement de personnel au sein de notre service Archives et Mémoire, composé d'un unique agent, nous a conduits à étudier différentes hypothèses d'optimisation des ressources humaines indispensables au fonctionnement de ce service, en garantissant un service de qualité.

Dans une logique de mutualisation et de coopération intercommunale, nous avons réussi à nouer un accord avec la Commune voisine d'Halluin comme cela s'est déjà produit par le passé pour notre Piscine municipale.

Selon la convention jointe en annexe, nos villes vont donc conclure un accord de mise à disposition de personnel. L'archiviste de la Commune d'Halluin qui partage déjà son temps de travail entre plusieurs communes, sera présent dans nos locaux une journée par semaine sur 45 semaines et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de trois ans.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur cette formule de mise à disposition de personnel entre nos villes d'Halluin et Roncq et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante.

Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 18 décembre 2017.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2017.*

M. LE MAIRE –

Suite au départ de notre archiviste courant novembre, nous avons pris contact avec les villes voisines pour pouvoir assurer ce travail. Vous savez que, conformément au Code des collectivités, nous devons assurer la gestion de nos archives : tri, classement, description des documents, etc.

Nous avons trouvé un terrain d'entente et une convention est à signer avec la ville d'Halluin, si vous donnez votre accord ce soir, à partir du 1^{er} janvier 2018 et pour une durée de 3 ans.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur VANDAMME.

M. VANDAMME –

Merci, Monsieur le Maire.

On remarque que l'on passe d'un temps plein à une journée par semaine, ce qui nous paraît quand même assez peu. Cela ne va-t-il pas se faire au détriment de la capacité d'accueil des Ronquois sur ces archives ?

Ou on risque peut-être aussi de transférer une partie de la charge de travail sur d'autres personnels. Nous sommes donc quelque peu inquiets sur le sujet.

Puisque la convention est prévue pour 3 ans, ne peut-on pas imaginer une sorte d'évaluation à moyen terme pour revenir éventuellement sur cette durée d'une journée par semaine ?

M. LE MAIRE –

Monsieur VANDAMME, je suis d'accord sur l'évaluation puisque nous évaluons tout le temps nos services ; il n'y a donc pas de problème et nous le ferons. Le but n'est pas de mettre de côté les archives et de ne pas s'en occuper ; le but, c'est de trouver une solution pour les gérer au mieux. Le fait de le faire en convention avec la ville d'Halluin me paraît être dans l'intérêt des deux villes en partageant l'archiviste. Et nous ferons cette évaluation tout au long de l'année pour vérifier si l'organisation fonctionne.

Nous nous sommes également rapprochés des Archives départementales pour éviter des erreurs ou des idées qui ne seraient pas bonnes à prendre par rapport aux archives.

A ce jour, on constate que le travail était très bien fait par la personne en poste précédemment. Elle a également fait un gros tri qui nous permet de libérer du temps. Je pense que le temps prévu à cet effet sera suffisant. Si ultérieurement il faut le réestimer, nous le ferons pour éviter d'avoir des problèmes tant avec les services qu'avec la population.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

1.03 - PERSONNEL MUNICIPAL - Levée de prescription quadriennale de trois créances de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

La procédure de validation de services de contractuels permet aux fonctionnaires titularisés de faire transférer au régime de retraite des fonctionnaires, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), les droits qu'ils ont acquis avant leur titularisation auprès du régime général de la sécurité sociale et de l'IRCANTEC.

Le fonctionnaire qui a travaillé en tant que contractuel peut demander à faire valider ses services dans les deux ans qui suivent sa titularisation. Ce dispositif est ouvert au fonctionnaire titularisé avant le 1^{er} janvier 2013.

La constitution du dossier est effectuée par la Collectivité qui a intégré l'agent dans ses effectifs. La multiplicité des précédents employeurs et la difficulté à réunir les informations

nécessaires au traitement de la demande de validation peuvent occasionner du retard dans la régularisation des dossiers.

La demande de validation de services entraîne le reversement des cotisations versées à la CNAV et à l'IRCANTEC à la CNRACL.

Le dossier est traité par les services de la CNRACL qui recalculent le montant des cotisations retraite de l'agent pendant les années effectuées en qualité de contractuel.

Lorsque le montant des cotisations CNAV et IRCANTEC est inférieur au montant des cotisations calculé par la CNRACL, le fonctionnaire ainsi que la Collectivité doivent s'acquitter du montant des cotisations manquant.

En application de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les établissements publics, toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis, sont prescrites.

Les créances de la CNRACL, dont les montants sont repris ci-dessous, relatives à la régularisation des cotisations patronales entrent dans le champ d'application de cette prescription quadriennale :

AGENTS	ANNEES	MONTANT
1 ^{er} agent	En partie année 2006	16,73 €
2 ^{ème} agent	En partie années 2001 à 2007	4.358,13 €
3 ^{ème} agent	En partie années 2000 à 2007	7.488,31 €

L'article 6 de la loi précitée précise que les Communes peuvent renoncer à opposer la prescription quadriennale, par délibération de l'autorité compétente.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

Il est donc proposé au Conseil municipal de lever la prescription quadriennale et de verser les sommes de 16,73 €, 4.358,13 € et 7.488,31 € à la C.N.R.A.C.L.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2017.***

M. LE MAIRE –

Il s'agit de levée de prescription quadriennale pour trois agents pour un montant de 11.863,17 € soumis au vote du Conseil municipal.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.04 - PERSONNEL MUNICIPAL - Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Par délibération en date du 2 juin 2016 (n° 02/06/2016/28), il a été proposé au Conseil municipal d'instaurer un nouveau Régime Indemnitaire qui tient compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Ce dispositif mis en œuvre dans la Fonction Publique d'Etat et transposable à la Fonction Publique Territoriale, est applicable, depuis les 1^{er} juillet 2015 et 1^{er} août 2016, à certains cadres d'emplois : Attachés Territoriaux, Rédacteurs Territoriaux, Educateur des APS, animateurs Territoriaux, Techniciens Territoriaux, Adjoint Administratifs Territoriaux et ATSEM.

La parution de deux arrêtés ministériels nous permet aujourd'hui d'étendre ce nouveau dispositif indemnitaire aux cadres d'emplois des Adjoint du Patrimoine, des Adjoint Techniques Territoriaux et aux Agents de Maîtrise Territoriaux.

Il est rappelé que le régime indemnitaire actuel de certains personnels de la Ville de Roncq résulte des délibérations des 18 décembre 2003, 23 mai 2006, 29 juin 2010, 19 avril 2011 et 2 juillet 2013.

Le décret du 20 mai 2014 a instauré dans la Fonction Publique d'Etat un nouveau régime indemnitaire qui vise à valoriser principalement l'exercice des fonctions et qui a également pour objet de rationaliser et de simplifier le paysage indemnitaire.

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

- une part fixe : L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions. Elle repose d'une part sur la formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
- une part variable et facultative : Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de service de l'agent.

L'IFSE :

Cette indemnité tient compte de la place de l'agent dans l'organigramme et de son expérience professionnelle. Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonction au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, ce nouveau régime indemnitaire est applicable aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Chaque part de l'IFSE correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXI
Groupe 1		11 340 €
Groupe 2	Assistant(e)s en Bibliothèque, au service des Archives	10 800 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXI
Groupe 1	Responsabilité d'un service, Référentes, Agents de Maîtrise ayant des responsabilités particulières, Expertise	11 340 €
Groupe 1	Agents logés pour nécessité absolue de service	7 090 €
Groupe 2	Assistant(e)s techniques, agents d'entretien, assistant(e)s de prévention	10 800 €
Groupe 2	Agents logés pour nécessité absolue de service	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXI
Groupe 1	Référentes, Agents ayant des responsabilités particulières, Expertise	11 340 €
Groupe 1	Agents logés pour nécessité absolue de service	7 090 €
Groupe 2	Assistant(e)s techniques, agents d'entretien, agents des écoles, agents d'exécution, ASVP, Livreurs	10 800 €
Groupe 2	Agents logés pour nécessité absolue de service	6 750 €

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ;
- au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, amélioration des savoirs techniques et de

leur utilisation...). Cette obligation de réexamen n'implique pas nécessairement une revalorisation du régime indemnitaire ;

- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) → l'IFSE suivra le sort du traitement ;
- Pendant les congés annuels, les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption → l'indemnité sera maintenue intégralement ;
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie → l'IFSE est suspendue.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise sera versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail.

LE CIA :

Ce complément indemnitaire tient compte de l'engagement professionnel de la manière de servir de l'agent. Sont appréciés notamment :

- le parcours professionnel de l'agent avant l'arrivée sur son poste ;
- sa capacité à exploiter l'expérience acquise quelle que soit son ancienneté (diffusion de son savoir à autrui, force de proposition...);
- les formations suivies (en distinguant celles liées au poste, les formations transversales, les formations de préparation aux concours ou examens...);
- la connaissance de son environnement de travail (fonctionnement de la collectivité, relations avec des partenaires extérieurs, avec les élus...);
- l'approfondissement des savoirs techniques ;
- la réalisation d'un travail exceptionnel.

Dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, ce nouveau complément indemnitaire est applicable aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Chaque part du CIA correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXI
Groupe 1		1 260 €
Groupe 2	Assistant(e)s en Bibliothèque, au service des Archives	1 200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXI
Groupe 1	Responsabilité d'un service, Référentes, Agents de Maîtrise ayant des responsabilités particulières, Expertise	1 260 €
Groupe 2	Assistant(e)s techniques, agents d'entretien, assistant(e)s de prévention	1 200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXI
Groupe 1	Référentes, Agents ayant des responsabilités particulières, Expertise	1 260 €
Groupe 2	Assistant(e)s techniques, agents d'entretien, agents des écoles, agents d'exécution, ASVP, Livreurs	1 200 €

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) → le CIA suivra le sort du traitement ;
- Pendant les congés annuels, les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption → le complément sera maintenu intégralement
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie → le CIA est suspendu.

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement en une seule fois et sera proratisé en fonction du temps de travail.

L'IFSE et le CIA sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

L'IFSE est en revanche cumulable avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement) ;
- les dispositifs d'intéressement collectif ;
- les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA,...) ;
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes...);
- la prime de responsabilité.

La part facultative, le CIA, étant conditionné par la mise en œuvre de l'entretien professionnel, 10 % du régime indemnitaire actuel de chaque agent seront versés en Décembre de chaque année sous réserve d'avoir atteint les objectifs fixés par la Direction. Le bilan de l'année écoulée sera

effectué lors des entretiens professionnels annuels. Les 90 % restants seront transférés sur l'IFSE.

L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Pour les cadres d'emplois concernés par la présente délibération et celle du 2 juin 2016, toutes les dispositions antérieures portant sur des primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir sont abrogées. Néanmoins, les dispositions antérieures sont maintenues pour les cadres d'emplois qui ne sont pas encore concernés par l'application de ce nouveau régime indemnitaire.

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2018.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'instaurer ce nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à la Ville de Roncq aux cadres d'emplois concernés.

Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 18 décembre 2017.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2017.***

M. LE MAIRE –

Vous savez que ce dispositif a été mis en place depuis le 1^{er} juillet 2015 pour les administrateurs territoriaux et depuis le 1^{er} janvier 2016 pour certains cadres d'emploi. Cette délibération vous propose d'étendre ce nouveau dispositif indemnitaire aux cadres d'emplois des adjoints du patrimoine, des adjoints techniques territoriaux et aux agents de maîtrise territoriaux.

Le principe du RIFSEEP (je vous le rappelle) vise à valoriser principalement l'exercice des fonctions et a pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire.

Sans demande particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.05 - COMMISSARIAT DE RONCQ - Loyer versé à Notre Logis - Participation financière de la commune de Linselles

Le 1^{er} janvier 2009, les services de Police Nationale ont pris possession de leurs nouveaux locaux situés 2 rue des Arts à Roncq. Cette opération est issue de la mise en œuvre d'un partenariat avec les services de la Police Nationale et les villes de Roncq et Linselles en vue de la relocalisation du Commissariat de proximité dans un ensemble immobilier neuf, d'une superficie de 306 m² et appartenant à Notre Logis.

A partir d'un immeuble collectif sous la maîtrise d'ouvrage du bailleur social NOTRE LOGIS, la ville de Roncq a pris un bail pour une durée de neuf années (au 1^{er} janvier 2008), une partie de son rez-de-chaussée, correspondant à 306 m² et moyennant un loyer annuel de 51.000 €.

Ces locaux ont fait l'objet d'aménagements spécifiques et lourds (aménagement intérieur et extérieur du site) sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Roncq, en fonction des demandes des services de la Police Nationale. Ces travaux réalisés en 2008 se sont élevés à 400.000 € TTC dont 80.000 € ont été pris en charge par la commune de Linselles (délibération du 1^{er} juillet 2008 - n°01/07/2008/32).

Un bail a été conclu entre la ville de Roncq et les services de la Police Nationale avec effet au 1^{er} janvier 2009, moyennant un loyer annuel de 47.000 €, ce qui laisse aux dépens de la ville de Roncq, une charge locative récurrente annuelle de l'ordre de 4.000 €, à laquelle il y a lieu d'ajouter la charge locative (51.000 €) de l'année transitoire 2008 au cours de laquelle se sont déroulés les travaux.

Un nouveau bail a été conclu entre Notre Logis, la ville de Roncq et les services de l'Etat allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2025. Le loyer annuel perçu par la Ville de Roncq de la part des services de l'Etat s'élève à 39.400 € et celui versé par la Ville de Roncq à Notre Logis est aujourd'hui de 51.000 €, ce qui représente à l'heure actuelle une différence de 11.600 €.

Depuis plusieurs années, le loyer (hors charges) versé par la Ville de Roncq Notre Logis est en constante évolution (+/- 50.975 € en 2016) alors que le loyer perçu par la Ville de Roncq de la part des services de l'Etat est en baisse (+/- 46.682 € en 2016 et +/- 39.400 € en 2017).

Au cours d'échanges entre les Maires respectifs, il a été acté que le delta de loyer serait compensé à hauteur de 60 % pour Roncq et 40 % pour Linselles. Ces dispositions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018, pour la durée du bail actuel

Nous vous demandons d'émettre un avis favorable pour l'encaissement de cette participation financière.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2017.**

M. LE MAIRE –

Pour cette question, je prends le relais de M. LEDOUX car, depuis des années, nous avons fait des efforts tant la ville de Roncq que la ville de Linselles pour préserver notre

commissariat sur Roncq. Aujourd'hui, nous sommes face à un bail signé entre la ville de Roncq et les services de l'Etat, et la Ville de Roncq et Notre Logis. Depuis janvier dernier, nous avons pu relever une différence entre les deux baux. Nous avons questionné les services de l'Etat qui ont justifié que le bail ne pouvait pas être plus conséquent par rapport à ce qu'ils pouvaient apporter.

Nous nous sommes également rapprochés du bailleur pour savoir si l'on pouvait réviser le tarif.

Je me suis enfin rapproché du Maire de Linselles pour savoir si l'on pouvait partager cette différence entre nos deux communes.

Il vous est donc proposé, ce soir, de voter une répartition à 60 % pour la ville de Roncq et 40 % pour la ville de Linselles, sachant que cette dernière votera la même délibération ou l'a peut-être déjà votée. Le but étant de témoigner notre attachement au commissariat de Roncq et de faire en sorte de le conserver sur le territoire ronquois.

Sans question, ni demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.06 - ADMISSION EN NON-VALEUR - Exercices 2016 et 2017

Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2016 et 2017. En conséquence, il sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

Exercice 2016 :	182,99 €
Exercice 2017 :	23,20 €
TOTAL :	206,19 €

Le détail par redevable est donné dans le tableau ci-après avec les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le Comptable.

DETAIL DES PRODUITS IRRECOUVRABLES

Exercices	Références des pièces	Objet	Montant	Motifs d'irrécouvrabilité
2016	Titre 278	Frais de restauration scolaire	21,80 €	NPAI et demande de renseignement négatif Combinaison infructueuse d'actes Combinaison infructueuse d'actes Combinaison infructueuse d'actes Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 414	Frais de restauration scolaire	55,72 €	
2016	Titre 494	Frais de restauration scolaire	23,88 €	
2016	Titre 593	Frais de restauration scolaire	37,81 €	
2016	Titre 749	Frais de restauration scolaire	43,78 €	
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	182,99 €	
2017	Titre 344	Frais TAP	15,40 €	RAR inférieur seuil poursuite
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	15,40 €	

2017	Titre 151	Frais de restauration scolaire TOTAL POUR LE REDEVABLE	7,80 € 7,80 €	RAR inférieur seuil poursuite
		TOTAL GÉNÉRAL	206,19 €	

Ces motifs n'appelant pas d'observation particulière, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'admettre en non-valeur ces différents produits irrécouvrables.

La dépense correspondante sera imputée au budget 2017, sur le compte 6541 « Créances admises en non-valeur » - sous-fonction 01 (opérations non ventilables).

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2017.***

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne les exercices 2016 et 2017 pour des admissions en non-valeur des impayés, notamment en frais de restauration scolaire et de TAP, pour un montant global de 206,19 €.

Le Trésorier n'a pas fait d'observation particulière. Par conséquent, il vous est proposé d'admettre ces éléments en produits irrécouvrables au compte 6541.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.07 - EXERCICE BUDGETAIRE 2017 - Décision modificative n° 2 - Ajustements de crédits

Au cours de l'exercice 2017, notre assemblée délibérante a été amenée à se prononcer sur le vote des budgets primitif et supplémentaire, ainsi que sur la décision modificative n° 1.

Nous vous proposons ce soir d'examiner la décision modificative n°2 qui viendra clôturer l'exercice en cours.

Celle-ci est équilibrée à hauteur de 357 000 € toutes sections confondues (fonctionnement et investissement).

Sont prévus des ajustements de crédits au sein de chaque section, répartis de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses -

Chapitre 022 - Dépenses imprévues	- 10 000 €
Chapitre 042 - Amortissements (ordre)	+ 10 000 €
TOTAL	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses -

Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles	+ 22 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	+ 15 000 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	+ 320 000 €
TOTAL	+ 357 000 €

Recettes -

Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	+ 347 000 €
Chapitre 040 - Amortissements (ordre)	+ 10 000 €
TOTAL	+ 357 000 €

Les documents joints en annexe constituent la matérialisation de cette décision modificative n°2.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur l'ensemble des présentes dispositions.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2017.*

M. LE MAIRE --

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT --

Cette décision modificative n° 2 concerne l'exercice budgétaire 2017 et sera la dernière. Elle porte sur des ajustements de crédits pour un montant de 357.000 €.

10.000 € en section de fonctionnement

Qui s'équilibrent par des dépenses imprévues que l'on réduit de 10.000 € pour en abonder des amortissements qu'il fallait constater sur l'exercice précédent.

357.000 € en section d'investissement, recettes et dépenses.

Les recettes sont financées principalement par une subvention de la MEL pour le terrain synthétique, une subvention de la CAF pour l'école Kergomard et une subvention de la MEL également pour le déchloramineur de la piscine.

En dépenses, ce sont des travaux à Neruda, à Kergomard, au Pôle ressources numériques ainsi que des travaux d'accessibilité aux Ecuries et salle Catry.

Aucun point particulier n'a été évoqué en Commission plénière.

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq Avenir »

1.08 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 (DOB)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que selon les dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal, dans son article 18, précise que ce débat s'établit sur la base d'une note de synthèse.

Ce document - joint en annexe - pour la préparation du budget primitif 2018 est soumis au Conseil municipal pour discussion.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2017.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole pour ce débat.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Ce débat sera ouvert à la suite de la présentation et du rapport d'orientations budgétaires qu'il y a obligation de faire devant le Conseil municipal depuis deux ans, d'une part avec la partie financière, d'autre part la partie ressources humaines, notamment de brosse ce DOB

dans le cadre national (c'est une obligation également) en tenant compte de l'environnement international.

2017 est une année charnière puisque nous sommes à mi-mandat, ce qui nous permet de faire un bilan d'étape. C'est important pour la commune de Roncq.

C'est une année marquante également au niveau national puisque, au regard des élections présidentielles et législatives, un Parlement renouvelé à 80 % et la volonté du Président de la République qui indiquait que l'objectif n'était pas de réformer mais de transformer la France durant son quinquennat... Cela passe par des réformes notamment sur le plan social ainsi que sur le plan des finances publiques.

- Sur le plan social

La réforme du Code du travail, la CSG, la formation professionnelle, l'assurance chômage, l'apprentissage et les retraites. C'est programmé sur une période de 18 mois.

- En matière de finances publiques

Les réformes, bien entendu, ne sont pas en reste : une Loi de programmation des finances publiques a été instituée pour la période 2018 à 2022 présentée en parallèle avec le projet de Loi de finances 2018.

Dans un premier temps, il me paraît primordial de vous brosser cet environnement national par quelques éléments chiffrés :

- Selon les dernières prévisions de l'INSEE, la croissance devrait atteindre 1,8 % en 2017. C'est un net rebond par rapport aux années précédentes où l'on tournait à plus ou moins 1 % permettant au déficit public de passer sous la barre des 3 % ; en 2017 on l'estime à 2,9 %. Et de maintenir cette prévision de croissance et de la reporter dans le PLF 2018.
- Le déficit devrait refluer à horizon 2019 à 2,6 % du produit intérieur brut. Cette baisse est destinée à consacrer le retour de la France dans les clous budgétaires européens et permettre à la dette publique de se stabiliser aux environs de 96,8 % avant le reflux à partir de 2019. C'est ce qui est estimé par les Finances nationales.
- Le Haut Conseil des finances publiques a jugé prudente et raisonnable cette prévision. Il estime en revanche que la prévision de réduction du déficit est beaucoup trop lente.
- Les réformes de structure sont, quant à elles, jugées insuffisantes par la Commission européenne. En effet même si la France revient sous la barre des 3 %, les efforts de réduction budgétaire sont insuffisants au regard de la Loi de programmation 2018-2022.

- La dette continuera à augmenter. Elle était de l'ordre de 2.200 milliards d'euros en 2017 soit près de 36.000 € par habitant et près de 72.000 € par ménage.
- Le taux de chômage oscille autour de 9,4 %.

Loi de programmation 2018-2022

Au cours de la précédente mandature, la Loi de programmation 2015-2017 prévoyait un plan d'économies de 50 milliards d'euros sur les années 2015-2017. Ce plan d'économies a été revu à la hausse et, dans le cadre du programme présidentiel actuel, oscille entre 70 et 80 milliards d'euros ; 14,5 milliards d'euros d'économies supplémentaires ont été programmées en 2016-2017.

Ce programme d'économie devrait permettre de limiter la croissance des dépenses publiques à 0,2 % en volume sur la période 2015-2017.

C'est important car cela concerne particulièrement les collectivités locales :

Cette Loi de programmation prévoyait une diminution annuelle des dotations, notamment dotation de fonctionnement, de 3,67 milliards d'euros. C'était confirmé par les Lois de finances 2015 et 2016. La Loi de finances 2017 a infléchi cette baisse en la portant à 2,67 milliards d'euros. Donc un effort cumulé de 10 milliards d'euros.

Aujourd'hui la Loi de finances 2018 prévoit, pour les collectivités, non plus 10 milliards d'euros d'économies mais 13 milliards d'euros sur la période de la mandature. Les communes vont donc devoir composer avec un cadre budgétaire beaucoup plus encadré.

1. Cela se traduit par une diminution importante de la part des collectivités dans la dette publique qui était de 9,6 % en 2016, qui devrait passer à 8,6 % en 2017 pour atteindre un objectif de 5,9 % en 2022.
2. Les dépenses de fonctionnement sont sous contrôle. Le Gouvernement souhaite que les collectivités réalisent sur le quinquennat (je l'indiquais tout à l'heure) 13 milliards d'euros d'économies. C'est une tendance d'évolution mais sans passer par une baisse des dotations.

Comment cela va-t-il se concrétiser ?

Ils demandent simplement que les collectivités organisent une baisse nette de leurs dépenses de fonctionnement.

De manière simplifiée, l'évolution moyenne est envisagée avec une croissance de 1,2 %, inflation comprise, par rapport à une tendance aujourd'hui de 2,5 % dans les budgets communaux. Compte tenu des prévisions d'inflation, les dépenses de fonctionnement en volume seront en légère régression.

Dans le rapport sur les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, ils ont donc prévu une hausse des dépenses de fonctionnement pour les communes et intercommunalités de 1,1 %, pour les régions de 1,2 % et pour les départements de 1,4 %.

Pour aboutir à ces économies, la méthode choisie est celle d'une négociation avec les plus grandes collectivités territoriales (aujourd'hui on les estime à 319) ce qui représente deux-tiers de la dépense publique locale : régions, départements, EPCI de plus de 150.000 habitants et communes de plus de 50.000 habitants seront donc concernés par ce pacte. Nombre d'entre elles pour l'instant n'ont pas accepté de le signer ; elles sont en négociations dans le cadre de la Conférence de territoire.

Ces contrats seront bien sûr négociés entre le Préfet et chaque collectivité. En cas de non-respect de ces engagements, un mécanisme de correction sera appliqué l'année suivante dont les modalités sont à définir. Il faut donc rester prudent sur ces projections et la Conférence nationale des territoires, qui se réunit régulièrement, pourra apporter des éléments complémentaires.

En contrepartie de ces efforts, l'Etat s'engage à fournir aux collectivités plus de visibilité dans leurs prévisions budgétaires et également plus de souplesse dans l'allègement des normes, libertés d'expérimentation, etc.

3. L'introduction d'une règle d'or a été évoquée en matière d'endettement. Cette règle d'or avait été fixée et on en avait d'ailleurs parlé au cours de la Commission plénière du 14 décembre dernier et le 15 au matin, nous avons eu le compte rendu de cette Conférence des territoires : le Gouvernement ne souhaitait pas durcir cette règle d'or qui était de pratiquer un plafond d'endettement quasi déjà aujourd'hui pour les collectivités, à savoir un ratio entre l'encours de la dette et l'épargne brute.

Ce ratio restera mais il reste à négocier. Nous n'avons pas d'éléments complémentaires pour pouvoir apprécier mais l'objectif de départ c'était de diminuer l'endettement. Je crois que c'est un bon postulat.

Qui dit diminution de la dette des collectivités locales toutes confondues, dit également diminution de la dette de l'Etat et cela permet de relancer la croissance.

Principales mesures issues du projet de Loi de finances pour 2018

1. Le point le plus important qui concerne l'ensemble des contribuables, c'est le dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale. Cette mesure, pour l'instant, a fait l'objet d'une saisine auprès du Conseil constitutionnel. On attend son retour pour savoir si le dégrèvement est accepté ou non, ou s'il doit être modifié.

Ce dégrèvement s'ajoute aux exonérations déjà existantes parce qu'il faut savoir que les personnes aux revenus les plus faibles bénéficient, en tout ou partie, d'une exonération sur la taxe d'habitation uniquement sur la résidence principale (je le précise). Cela concernera environ 80 % des foyers d'ici 2020 et le mécanisme est progressif :

30 % d'exonération en 2018

65 % en 2019

Pour atteindre 100 % en 2020

Bien entendu, cette exonération est soumise à des conditions de ressources. Vous avez tous pu le lire dans la presse et vous avez tous la possibilité d'accéder aux sites du Gouvernement pour simuler votre taxe d'habitation (exonérer ou continuer à la payer).

Concernant la prise en charge de ces dégrèvements, elle se fera dans la limite des taux en vigueur en 2017 à l'euro près ; les hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable. Cela ne concernera pas la commune de Roncq puisque Roncq s'est engagée jusqu'à la fin du mandat en 2020 de maintenir les taux à leur niveau actuel.

Ce périmètre d'exonération sera augmenté suite à l'apport de nouvelles constructions. Automatiquement des contribuables nouveaux et la Commune bénéficiera, à l'euro près, sur le périmètre qui sera élargi.

En 2020 pour la ville de Roncq environ 77 % des contribuables roncuois seraient exonérés de la taxe d'habitation ce qui représente pas loin de 2 M€ sur 3 M€ de taxe d'habitation perçus c'est-à-dire que les 23 % restants jusqu'en 2020 continueront à s'acquitter de cette taxe qui représente donc 1 M€.

Toutefois comme je le disais à l'instant, lors du dernier Congrès des maires qui s'est tenu le 22 novembre à Paris, le Président de la République a confirmé une refonte globale de la

fiscalité locale dès l'année 2018 avec applicable à partir de 2020. Par conséquent, à cette même date, plus aucun foyer fiscal ne devrait être assujéti à la taxe d'habitation.

Bien entendu, pour compenser cette perte de recettes, au niveau de l'Etat il y a d'abord une économie importante au niveau de ses charges (1^{er} point) mais comme il y a une refonte de la taxe d'habitation (la taxe foncière pour l'instant n'a pas été évoquée), c'est un ensemble qui sera discuté avec le Comité des finances locales, la Conférence des territoires et les Parlementaires, notamment la Commission des finances au Parlement dont M. le Député fait partie ; il pourra donc nous apporter des éléments conséquents et intervenir au cas les collectivités seraient peut-être pénalisées dans ce cadre-là.

Par conséquent, cette compensation de taxe d'habitation qui représente (il faut le savoir) 20 % en moyenne de nos recettes serait peut-être transformée en un impôt plus dynamique : TVA, CSG... on ne sait pas non plus... Ou une contribution en fonction de l'effort fiscal que peut faire chaque contribuable selon ses moyens et ses ressources.

Aujourd'hui c'est assez flou et c'est normal. Le Gouvernement y travaille ; il a souhaité, dès le début du mandat présidentiel, alléger les contribuables de la taxe d'habitation pour relancer le pouvoir d'achat. Je crois qu'il fallait faire une opération très forte pour marquer le coup et pouvoir relancer l'économie ; ensuite on peut travailler sur les éventuelles compensations et la façon dont on voit un régime de fiscalité locale beaucoup plus dynamique concernant beaucoup plus les communes et les mettant plus en face de leurs responsabilités et de la gestion rigoureuse et vertueuse de leurs deniers.

2. Le montant de la DGF a été fixé pour l'année 2018, sur l'ensemble des communes et des collectivités locales, à 27,05 milliards d'euros. C'est une baisse par rapport à 2017 qui était de 31 milliards d'euros mais ce n'est pas une baisse en soi, c'est une diminution qui provient du transfert d'une fraction de la TVA aux Régions.

La compensation est donc en diminution mais, en contrepartie, les Régions bénéficient d'un transfert de TVA équivalent à ce qu'elles percevaient en dotation de fonctionnement.

Cette baisse de dotation de fonctionnement ne concerne que la dotation forfaitaire.

La dotation de péréquation, c'est en fonction du cycle économique et de l'activité économique ; elle fluctue donc en fonction des recettes et de l'activité économique de la France.

Et également d'autres compensations, notamment la dotation de solidarité urbaine.

Vous voyez sur la projection que, pour la période 2013 à 2018, l'évolution de la DGF pour la commune de Roncq fait état d'une perte cumulée d'un peu plus de 1 M€ : 2,743 M€ en 2013 pour une estimation 2018 à 1,627 M€ soit plus de 1 M€ de perte de dotation de fonctionnement.

Pour l'année 2018, l'Etat s'est engagé à ne pas baisser la DGF, notamment la dotation forfaitaire. Si nous avons une baisse sur notre DGF 2018 c'est parce qu'on a une baisse notamment de la DSU ainsi que de la dotation de péréquation qui fluctue (comme je l'indiquais précédemment).

Il me semble important que le Gouvernement se soit engagé à apporter aux collectivités des recettes stables, notamment la DGF, puisqu'il s'est engagé, pour le mandat présidentiel, à ce que la DGF ne soit pas diminuée : à partir de 2017/2018 jusqu'en 2022, les communes devraient logiquement bénéficier d'une recette identique en DGF.

3. Autre point important pour les collectivités, le rétablissement du jour de carence dans les trois fonctions publiques (Etat, hospitalière et territoriale).
4. Il y a également mise en place d'une dotation de soutien à l'investissement local. Ce soutien a été mis en place en 2016, renouvelé en 2017. Il prend désormais la forme d'une dotation à part entière dénommée « dotation de soutien à l'investissement local » d'un montant global pour toutes les communes de 655 M€.

Il faut savoir que cette dotation est principalement fléchée pour les communes rurales et, dans le cadre de la Conférence des territoires, le Gouvernement avait indiqué que, pour valoriser les communes vertueuses, il souhaitait faire fluctuer cette DSIL en fonction de la capacité à maintenir ces budgets et que, dans cette enveloppe, il y aurait un bonus pour les communes vertueuses et un malus éventuellement sur les communes qui le seraient moins.

La commune de Roncq n'est pas concernée par cette DSIL puisqu'elle n'est pas commune rurale mais je pense qu'il sera important à l'avenir car, dans le cadre de la Conférence des territoires, le Ministre des comptes publics souhaite également valoriser les communes vertueuses et peut-être leur apporter un plus parce que, depuis des années, elles ont fait preuve d'une gestion rigoureuse de leurs deniers ; c'est le cas de la commune de Roncq. Je pense qu'on pourrait être avantagé. Cela se fera dans les discussions au Parlement tout en gardant une enveloppe globale bien entendu à répartir. C'est important puisque le but, c'est quand même de réduire le déficit national de la France pour pouvoir être compétitif au niveau européen et au niveau international.

5. Une hausse de la péréquation verticale de 190 M€ (90 M€ pour la DSU, 90 M€ pour la dotation de solidarité rurale et 10 M€ pour la dotation de péréquation).

C'est inférieur aux années précédentes sachant que la commune de Roncq n'est plus concernée puisque depuis le 1^{er} janvier 2017 elle a perdu la DSU. Il faut savoir qu'en 2016, Roncq en percevait 100 % soit près de 150.000 € - en 2018 elle recevra 100.000 € pour arriver à zéro euro en 2020, soit une perte totale de 150.000 € sur le budget communal.

Je vais passer sur quelques points qui sont moins conséquents pour nous.

6. Le FPIC – le Fonds de péréquation intercommunal et communal à nouveau fixé à 1 milliard d'euros. Normalement, il devait être porté à 2 % des recettes fiscales du bloc communal mais ce n'est pas le cas à cause des restrictions budgétaires.
7. Point important concernant la trésorerie, c'est l'automatisation du FCTVA à compter du 1^{er} janvier 2019 via un traitement automatisé des données budgétaires. C'est important puisque cela permettra également, à partir de 2019, à l'ensemble des fournisseurs de dématérialiser leurs factures. Par conséquent la TVA sera automatiquement reversée aux communes, en principe plus besoin de listings et de rapports à adresser au Préfet et d'éventuels retards de versement.

Bien entendu, tous ces éléments nous incitent à la prudence. Car c'est dans un climat financier incertain où l'orthodoxie budgétaire, même si elle s'avère nécessaire, ne doit pas nous empêcher de continuer à faire preuve de beaucoup d'ambition et d'innovation pour notre Ville.

Il nous faut maîtriser nos charges de fonctionnement (1,1 % par an).

On doit participer à la baisse du déficit public (5,9 % en 2022).

Limiter notre dette en application de la règle d'or.

En maintenant nos services publics de qualité à l'attention de nos concitoyens.

Tout en continuant à porter nos projets d'investissement.

(J'y reviendrai tout à l'heure).

On s'interroge d'ailleurs sans cesse, et Monsieur le Maire le rappelait tout à l'heure, sur la pertinence de nos actions, sur nos modes de fonctionnement à travers les évaluations de nos politiques publiques et tarifaires.

Cette gestion doit nous permettre de dégager, au cours des prochaines années, un autofinancement honorable qui nous offre des marges de manœuvre nécessaires pour financer une grande partie de nos investissements sans avoir recours à l'emprunt. Je vous rappelle qu'en 2016, la dette par habitant pour la commune de Roncq était de 288 € contre 918 € pour la moyenne nationale, soit trois fois moins de dette par habitant en 2016. !

Récapitulatif de la capacité financière (2014-2017)

On a une capacité d'autofinancement disponible prévisionnelle d'environ 1,7 M€.

L'année 2017 n'est pas clôturée. C'est la raison pour laquelle vous ne voyez apparaître que 1 M€. Quand le compte administratif sera voté, on tournera à plus ou moins 1 M€. Il faudra rajouter ce complément d'autofinancement qui doublera pratiquement pour l'exercice 2017.

Concernant les investissements réalisés depuis le début du mandat, on peut citer :

- La réhabilitation de l'annexe mairie
- L'entretien régulier du patrimoine bâti sur l'ensemble des bâtiments communaux, administratifs et sportifs
- La création d'un nouveau terrain synthétique au Blanc-Four
- L'entretien de l'éclairage public
- La mise aux normes PMR échelonnée sur plusieurs exercices
- La création d'un skate parc
- L'entretien des écoles
- Et la réhabilitation des groupes scolaires.

Nous souhaitons d'ailleurs mettre en avant cet effort financier consenti par la Ville en matière de patrimoine scolaire qui a débuté depuis une dizaine d'années avec, au départ, la réhabilitation-construction des écoles Brel-Picasso, l'agrandissement de l'école Kergomard, la réhabilitation de l'école Neruda en deux phases (2015 et 2017) complétée prochainement par la reconstruction du groupe scolaire Jaurès-Curie.

Nous clôturerons cette liste par deux importants projets actuellement en cours :

- L'installation de la vidéoprotection sur l'ensemble du territoire (1^{ère} phase au budget 2017 et 2^{ème} phase au budget 2018),
- La transformation du CTM en Pôle de ressources associatives et culturelles.

Orientations budgétaires relatives à l'exercice 2018

1. **L'évolution des recettes réelles de fonctionnement** : ces recettes sont quasi stables par rapport à l'année 2017 aux environs de 15,6 M€.

Les recettes de la Ville s'articulent autour de plusieurs axes :

- D'abord la fiscalité locale directe qui reste inchangée (je le rappelle) depuis 2001. Les bases ont augmenté moins que l'inflation. Comme je l'ai expliqué en Commission plénière, il a été retourné aux contribuables une sorte de pouvoir d'achat puisque l'inflation dépassait l'augmentation des bases et la Commune n'en a donc pas bénéficié et a ristourné en propre aux contribuables ronquois une partie de la richesse qu'elle pouvait garder pour elle. Bien entendu, on va retrouver ce retour au pouvoir d'achat grâce à l'exonération de la taxe d'habitation qui, je le pense, est une bonne chose pour les contribuables.

Les bases prévisionnelles 2018 vont augmenter du fait de la livraison fin 2017 de 124 logements qui concernent les programmes situés rue du Dronckaert et rue de la Vieille Cour.

- Les concours financiers de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement : dotation forfaitaire, DSU et DNP.

- Des recettes qui proviennent de la fiscalité locale : le produit des droits de mutation est toujours dynamique ; cela démontre l'attractivité importante de notre territoire communal en matière de logements mais également en matière d'accueil des entreprises.

On a réalisé au 1^{er} décembre 2017 en droits de mutation 584.000 € et l'exercice n'est pas terminé. On a prévu 550.000 € au budget 2018 ; c'est une prévision, on espère être en-deçà de la réalité.

- La taxe sur l'électricité reste constante à 250.000 €.
- Quant à l'enveloppe relative au FPIC pour la ville de Roncq, la recette attendue est identique à l'année dernière : 186.000 €.
- La participation de la CAF est estimée à 500.000 €.
- Et les produits des services sont à plus ou moins 900.000 € comme les années précédentes.

2. Au niveau des **dépenses réelles de fonctionnement** :

Elles diminuent sensiblement par rapport aux crédits votés en 2017 qui étaient de 15 M€. On les a jaugées pour 2018 à peu près à 14,2 M€ tout en sachant que pour le budget qui vous sera présenté au mois de février, on n'a pas totalement affiné ce budget primitif puisque nous sommes aujourd'hui dans un DOB et les chapitres seront affinés au cours des prochains mois.

Aux dépenses classiques que l'on trouve de manière récurrente, s'est rajoutée une dépense supplémentaire relative aux pénalités dues à la loi SRU, donc dues au manque de logements sociaux. Au 1^{er} janvier 2016, ils étaient au nombre de 398 soit une pénalité de 88.000 €.

Dans les prochaines années, si c'est possible, on fléchera cette pénalité vers un bailleur social, en l'occurrence cette année Notre Logis pour permettre la construction de logements et une subvention d'équipement pour les logements rue des frères Bonduel.

Pour l'année prochaine, on estime cette pénalité à environ 100.000 € et nous essaierons également de la flécher vers des bailleurs sociaux pour permettre la construction de logements sur le territoire de Roncq.

Parmi les principales charges de fonctionnement, on trouve notamment **les charges de personnel**. Ce chapitre fait l'objet d'une présentation obligatoire dans le cadre de la loi NOTRe qui reprend, comme vous le verrez dans les différents graphiques : la structure des effectifs, les rémunérations, les différents éléments de la rémunération, l'évolution des effectifs et le temps de travail.

- ☞ En 2016 les charges de personnel représentaient environ 45 % des dépenses de fonctionnement. Nous sommes en-deçà de la moyenne nationale qui oscille entre 50 et 55 % pour les grosses communes.

Les charges de personnel ont augmenté de 0,33 % en 2016.

La valeur du point, quant à elle, a augmenté de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

On constate, bien entendu, une diminution de la masse salariale malgré la mise en œuvre du parcours professionnel, carrière et rémunération applicable à certains cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale, du GVT ainsi que le départ en retraite de plusieurs agents qui n'ont pas été remplacés.

L'application du PPCR est suspendue au plan national pour l'année 2018 dans le cadre de la rigueur budgétaire. Il n'y aura pas de revalorisation des indices de rémunération. Les prévisions pour l'année 2018 tiennent compte du GVT, des départs à la retraite ainsi que du relèvement du taux de cotisation auprès des caisses de retraite (CNRACL et IRCANTEC).

- ☞ On constate depuis 2014 une baisse des effectifs, plus particulièrement en 2017, en raison de plusieurs départs en retraite, des mutations inter-collectivités ainsi que des non-renouvellements de contrats et la fermeture de l'école Triolet.

En 2018 entre les départs et les remplacements de personnel, les effectifs devraient stagner.

C'est le cas depuis quelques années ; la Ville s'efforcera de poursuivre ses objectifs de maîtrise des effectifs en optimisant le fonctionnement des services, notamment dans le cadre de la mutualisation des moyens avec d'autres communes. La gestion des ressources humaines s'exercera toujours dans un cadre budgétaire rigoureux. Le recrutement de personnel ne sera prévu que dans le cadre d'activités nécessitant des compétences très spécifiques.

☞ Au cours des prochaines années, la Ville sera confrontée à renouveler une partie de son personnel particulièrement dans la tranche d'âge 55-59 ans. Le remplacement ne sera pas systématique mais doit être analysé en fonction de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et on regardera, chaque fois que l'on pourra mutualiser nos moyens, à partir vers une mutualisation intercommunale.

☞ Les charges à caractère général.

On constate une baisse sensible à partir du 1^{er} janvier 2018 due notamment à la sortie des TAP au 1^{er} septembre 2017. Cette activité représentait une dépense de 242.000 € pour la Commune.

Par ailleurs nous maintenons nos efforts de réforme quant à nos pratiques et nos actions : mutualisation renforcée avec les villes environnantes notamment, comme je le rappelais tout à l'heure.

La dématérialisation des pièces comptables permettra de réduire encore les délais de paiement. Actuellement nous sommes à 20 jours de délai de paiement y compris le paiement par l'ordonnateur pour une moyenne nationale à 30 jours.

☞ Les autres charges de gestion courante intègrent principalement le forfait communal aux écoles, les indemnités des élus, le mandatement dédié à la Petite enfance, la subvention au CCAS qui sera bien entendu revue quand le compte administratif sera voté, subventions aux associations et enveloppe consacrée au forfait intercommunal.

J'attire l'attention de mes collègues sur le transfert de compétence aux EPCI au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la loi GEMAPI qui concerne principalement la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, notamment la gestion de la Becque qui sera reprise en totalité par la MEL.

Récemment Monsieur le Maire est intervenu (il a beaucoup agi en tant que Président de la Becque sur ce point) pour que la MEL reprenne en totalité cette compétence sans demander de contribution (qui serait une dépense supplémentaire) aux collectivités.

Comme je le dis chaque année, la Commune intervient particulièrement au niveau des associations et leur apporte une aide non négligeable en nature, notamment entretien des locaux, fluides, prêt et matériels des salles. On l'a valorisé chaque année à plus ou moins 1 M€.

- ☞ Les charges financières pour l'année 2018 sont en diminution bien entendu : puisque nos emprunts diminuent, automatiquement les intérêts de la dette diminuent également.

Le tableau de synthèse, qui est projeté, reprend de manière globale l'ensemble des éléments développés précédemment et retrace une rétrospective basée sur les comptes administratifs 2014 à 2016, BP+BS+DM et nos prévisions 2018.

Vous pouvez voir qu'on dégage une capacité d'autofinancement disponible de 1,716 M€ en 2018. C'est conséquent et c'est honorable. Pour 2017, je rappelle que nous n'avons pas encore examiné l'excédent et c'est la raison pour laquelle on n'affiche que 1 M€.

Structure de la dette

Au 31 décembre 2017 il nous reste à rembourser 3,432 M€ ce qui représente à peu près 3 années de dépenses de fonctionnement sachant que la moyenne des autres communes se situe entre 11 à 13 voire 15 années. Sur ce point nous sommes également vertueux.

La dette par habitant diminue pour passer de 288 € en 2016 à 251 € en 2017 soit 3,5 fois moins que la moyenne des communes.

La Ville détient également 7 emprunts ainsi que des emprunts garantis pour un montant de près de 1,2 M€. Je le rappelle également chaque année, ces emprunts garantis concernent la société HLM Notre Logis et l'AFTE pour les écoles privées.

Dépenses d'investissement

Je vais vous présenter le **programme d'investissements pour 2018** (vous l'avez sous les yeux) pour un montant de 4,4 M€. Je rappelle qu'on s'était engagé, au moment de la présentation du plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement au début de mandat (fin 2014) à avoir une jauge d'investissement qui variait entre 16/17 M€ jusqu'à la fin du mandat.

Nous avons fait le point : sur 2014 à 2017/2018 on tourne autour de 12/13 M€ ce qui fait que notre objectif d'investissement, qui sera programmé pour terminer le mandat à l'aube 2019/2020, atteindra les 16/17 M€ voire 18 M€ ; ce sera fonction des programmes et de

l'avancée des travaux qui seront lancés. En effet, il ne suffit pas de lancer les travaux, il faut les suivre.

Frais d'études et insertions.....	60.000 €
Restructuration du CTM – 1 ^{ère} phase	800.000 €
le financement se fera sur 2 exercices et la jauge est actuellement évaluée à env. 3 M€	
Un peu plus de 2 M€ pour le CTM lui-même et 1 M€ aménagement des abords et annexes	
Travaux de l'école Neruda – 2 ^{ème} phase.....	1,1 M€
Complément travaux à l'école Kergomard.....	40.000 €
Travaux dans les différents sites sportifs plus de	400.000 €
Réaménagement des allées du Parc Vansteenkiste.....	300.000 €
Vidéoprotection 2 ^{ème} phase	415.000 €
Une première phase en 2017 pour 400.000 €, pour la 2 ^{ème} phase ce sera vraisemblablement moins	
Mais je préfère être prudent	
Schéma informatique	110.000 €
Ensemble des travaux d'accessibilité des bâtiments	150.000 €
Aménagements divers.....	50.000 €
Travaux d'enfouissement des réseaux et éclairage public	260.000 €
Travaux d'éclairage public sur l'ensemble de la Commune	140.000 €
Remplacement de jeux de plein air de loisirs au Bois-Leurent.....	250.000 €
Le dossier a été vu en Commission plénière : prévu en 2017, il a été décalé sur 2018.	
Divers travaux	90.000 €
Achat de matériels pour les services	110.000 €
Ainsi qu'une enveloppe prévisionnelle de	100.000 €

Pour le **programme d'investissements 2018-2019-2020**

Pour le Pôle de ressources numériques, on est sur une jauge de 3 M€

Divers travaux qui n'ont pas été encore chiffrés totalement, sont en cours d'actualisation dans le cadre du Plan patrimoine.

Recettes réelles d'investissement

En contrepartie de ces dépenses d'investissement, il y a des recettes :

FCTVA, plus ou moins	500.000 €
Subventions susceptibles d'être allouées par la MEL	
La cession immobilière du site Actival, ce qui avait été acté à plus ou moins	800.000 €
Divers créances, ventes de matériels municipaux	
Transfert de la créance Numéricâble	

Etat des restes à réaliser

L'état des restes à réaliser serait au 31 décembre 2017 de 1 M€ ; c'est un montant estimatif que nous allons affiner d'ici la fin de l'année.

Je pense que la présentation de ce DOB est assez conséquente mais cela méritait de le faire en raison d'un contexte national et international qui a fortement évolué.

Je pense qu'on a une meilleure visibilité.

Je pense que les communes vont être associées au plan de transformation de leurs finances et c'est important.

Il est vrai qu'on ne peut pas toujours être d'accord sur l'ensemble mais je pense que la discussion sera ouverte. C'est important de pouvoir nous-mêmes participer dans le cadre du Comité des finances locales et des diverses Conférences de territoire.

Je souligne le faible endettement actuel qui nous permet de porter nos projets d'investissement ambitieux pour les années à venir, d'offrir à nos concitoyens un cadre agréable ainsi qu'une offre de services publics de qualité, bien entendu au regard des contraintes qui seront imposées aux collectivités et tout particulièrement aux communes. Il faut rester vigilant sur les décisions et réformes qui seront engagées au cours des prochains mois.

Je voudrais remercier l'ensemble de mes collègues du Conseil municipal, Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur général des services, François VERHEECKEN, pour l'apport et la contribution qu'il a apportés dans l'élaboration de ce DOB, ainsi que l'ensemble des services financiers, Catherine SERAFINI, Sabine KESTELOOT et Marjorie VAN ENDE qui a élaboré cette présentation très pédagogique, qui permet à chacune et chacun d'entre nous de voir évoluer ce DOB d'une manière plus visuelle.

Je vous remercie et je termine ; comme nous sommes à l'approche de Noël, je vous dirai qu'il faut rester dans notre comportement et *la sagesse, c'est d'avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue quand on les poursuit...* C'est un écrit d'Oscar Wilde.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Je m'associe à vous pour les remerciements et j'ajoute qu'on a des rêves mais des rêves maîtrisés.

Je tiens à saluer cette bonne gestion. En prenant la suite de Vincent LEDOUX, on peut dire que depuis 2001, on a bien géré cette Commune et que le DOB présente bien la situation au niveau d'une ville vertueuse, avec des investissements à plus de 4 M€... C'est quand même important parce qu'ils vont se faire sur toute la Commune et dans différents secteurs, aussi bien la tranquillité publique, les jeux d'enfants, les écoles, les clubs sportifs... Toute la Ville va partager ces investissements.

Si on doit résumer, cette vertu c'est l'ensemble de la gestion de la Ville par l'ensemble du Conseil municipal. On ne peut qu'être satisfait de la bonne gestion de la Commune.

Le débat est ouvert.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Avant de passer au débat, j'ai noté quelques petites coquilles ou cela a été trop vite, c'est peut-être à confirmer.

Monsieur BOSSUT, je crois que M. DESMET vous a piqué quelques zéros tout à l'heure parce que vous avez parlé de la dette publique à 200 milliards d'euros et elle est de 2.000 milliards.

M. BOSSUT –

Elle est effectivement de 2.200 milliards d'euros.

M. ZAJDA –

On est d'accord.

Mon 2^{ème} point est relatif au slide sur les contributions directes. J'ai cru voir 12 M€ et 9 M€.

M. BOSSUT –

Ce sont les bases.

Sur le slide projeté, en bas ce sont les bases et, en haut, ce sont les taux.

Je n'ai pas parlé des recettes mais des bases sur lesquelles on applique les taux.

Donc la taxe d'habitation 3 M€ et, pour la taxe foncière, je crois que c'est près de 4 M€.

M. ZAJDA –

On est donc à 7 M€ pour les contributions directes.

Dernier point : une confusion entre millions et milliers sur les garanties d'emprunts.

Il était marqué 1.191 M€ et c'est 1,191 M€. Juste pour signaler ce point.

Je vous remercie.

Au niveau du débat, nous avons l'impression que, contrairement aux années précédentes, vous êtes moins alarmiste sur les désengagements de l'Etat qui existent pourtant depuis plus de 10 ans et qui se poursuivent avec cette nouvelle Présidence. Nous restons interrogatifs sur les dotations compensatoires de la taxe d'habitation. En effet, rien ne garantit sur le long terme sa compensation mais rend, à coup sûr, les communes encore plus dépendantes de l'Etat.

En tout état de cause, il est clair que cette taxe d'habitation, telle que nous la connaissons, n'était plus en adéquation avec la réalité actuelle et nous espérons, avec la réforme qui est normalement prévue en 2018, que cette nouvelle taxe laissera des libertés un peu plus grandes au niveau des communes contrairement à cette compensation de l'Etat.

Comme chaque année, nous débattons sur les orientations budgétaires... hélas, pour nous, c'est d'une façon inutile puisque vous ne nous écoutez pas même partiellement, pire encore puisque vous jugez nos contributions comme inexistantes. Et donc vous dites que l'opposition n'est pas constructive.

Nous le savons ; tout est déjà décidé alors que ce débat doit se faire, pour nous, beaucoup plus en amont en nous faisant participer aux réflexions. Mais, comme d'habitude, vous nous direz que rien n'est ficelé et que nous découvrirons tout lors du prochain Conseil municipal.

Nous maintenons notre demande d'utiliser l'emprunt sans pour autant dépasser les objectifs de bonne gestion fixés par l'Etat. Vous nous avez bien dit que nous étions très largement en dessous des seuils, que nous avons donc un peu de marge en la matière.

Ces emprunts permettraient d'accélérer les projets et, ainsi, permettraient aux usagers de bénéficier de structures confortables et proches de chez eux... Ce qui aurait pu éventuellement sauver l'école Pergaud en utilisant cet emprunt puisque je rappelle que vous aviez estimé les travaux à 1 M€ et on a vu, sur le slide, que la 2^{ème} phase des travaux sur Neruda s'élève à 1 M€.

Dans ce cadre nous mettons l'accent sur une approche plus écologique et économique. Il faut profiter des travaux sur les bâtiments publics que vous avez présentés à l'instant en installant, par exemple des panneaux solaires et des récupérateurs d'eau qui permettront au passage de réduire les frais de fluides, et donc de faire quelques économies. D'ailleurs, sans me tromper, Neuville-en-Ferrain réfléchit à utiliser l'emprunt.

Nous regrettons les exigences que vous demandez à certains de vos services comme au niveau du CCAS, du guichet unique, à la bibliothèque et même aux associations sans pour autant les aider soit financièrement, soit humainement (je parle plutôt, à ce niveau-là, pour le CCAS et vos services qui ont un accès direct au public), soit en n'aidant pas à promouvoir le bénévolat pour les associations, par exemple en ne restaurant pas le Forum des associations.

Beaucoup de Roncquois ne reconnaissent plus leur Ville avec l'accroissement des immeubles.

Nous savons qu'un logement supplémentaire jusqu'à aujourd'hui, donc avant la modification de la taxe d'habitation, c'est 1000 € de recettes.

Nous savons également que beaucoup de jeunes Roncquois et moins jeunes ne trouvent pas de logements bon marché sur la Commune.

Mais l'objectif est toujours de construire en laissant une part minoritaire aux logements sociaux validés par l'Etat au niveau social (c'est très réglementé). Le problème est que l'on pousse à la course à la construction... Chaque fois que l'on construit 100 logements, il n'y a que 30 logements sociaux et il faut donc en construire de plus en plus pour essayer d'atteindre les objectifs.

En effet plus de logements sont construits, c'est donc plus de logements sociaux à construire. Pour éviter ce cycle du béton, nous vous proposons de préempter des logements anciens pour les mettre à disposition des bailleurs sociaux et réduire au plus vite l'amende tout en satisfaisant les Roncquois les plus modestes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, vous m'étonnerez toujours par vos propos parce que vous faites l'éloge d'un passé... On peut revenir sur tout ce qu'on a fait mais, quand vous dites : réhabiliter des logements anciens... Je crois que Pergaud, c'est un peu cela. Si on prend les logements anciens, c'était vétuste et on a su faire.

Allez donc voir les conditions de travail des enfants à Kergomard, ils sont idéalement placés dans des conditions très agréables voire très très agréables.

Quand vous nous faites des leçons sur la récupération d'eau, je vous rappelle que nous le faisons depuis des années.

Sur le photovoltaïque ou la récupération d'énergie, on se pose aussi des questions dans les services et on ne vous a pas attendus pour le faire.

Et on déroule un projet qui a été élu en 2014 !

Tout le monde a eu ce projet.

Quand on parle du CTM, ce dossier figurait dans la page centrale du projet (déroulé depuis 2014) qui ira au bout. On peut toujours en discuter ; rien n'est ficelé (je vous le dis) même si vous donnez la réponse avant. Rien n'est ficelé mais ce que j'attends de vous, c'est d'avoir des réponses et je n'en ai jamais ; je n'ai jamais de propositions à part revenir sur le passé ! Et c'est un peu dommage.

M. ZAJDA –

Excusez-moi.

Monsieur le Maire, vous venez de répondre tout à fait à la question.

Vous déroulez votre programme... Il n'y a donc pas besoin d'écouter les différentes propositions éventuelles !

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, nous sommes élus pour dérouler ce programme.

En 2020, peut-être y aura-t-il un autre programme ?

Vous aurez certainement d'autres idées ; vous reviendrez peut-être sur Pergaud.

Quand on parle de logements sociaux, nous préférons une mixité plutôt que le 100 % social quand on peut le maîtriser, quand c'est possible.

On essaie d'y aller progressivement mais vous êtes contre les logements !

Mais vous êtes pour des logements pour les jeunes et des logements sociaux !

Je n'arrive plus à vous comprendre.

Monsieur LEDOUX.

M. LEDOUX –

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai l'impression d'entendre Calimero... C'est un gentil petit poussin mais, en même temps, il dit toujours... *C'est vraiment trop injuste !*

Plusieurs choses à vous dire, Monsieur ZAJDA.

Vous parlez du désengagement de l'Etat.

C'est la première fois qu'un Etat s'engage après des années, de droite comme de gauche, de désengagement au niveau des finances publiques. On a un Etat qui nous accompagne, c'est la première fois !

Vous parlez de Neuville-en-Ferrain qui mobiliserait l'emprunt.

C'est tout le contraire. J'ai accompagné Mme le Maire de Neuville-en-Ferrain hier soir à Matignon. Le discours qu'elle tenait était tout à fait contraire. Si vous permettez, laissez Mme TONNERRE parler de Neuville-en-Ferrain, je pense qu'elle le fera nettement mieux que vous.

Je vous rejoins sur la loi SRU et les communes carencées.

C'est une loi incitative qui, comme vous le savez, voulait faire un rattrapage en termes de logement social. Certaines communes ont des carences pour de nombreuses raisons : à la nature de leur territoire, à l'impossibilité (comme pour Neuville-en-Ferrain) de pouvoir construire des logements sociaux supplémentaires.

Il y aura bientôt, comme vous le savez, une loi sur le logement social. La Conférence des territoires s'est exprimée hier au Sénat avec notamment une question centrale : la question du logement social et de la loi SRU que les Sénateurs ont souhaité absolument examiner.

Je pense que les lignes bougeront probablement en gardant naturellement l'esprit de la loi, qui veut un peu booster mais qui, en même temps, regarde attentivement les possibilités ou les non-possibilités des Maires qui peuvent ou ne peuvent pas faire en la matière. Mais il est vrai que c'est parfois la course à l'échalote parce que vous avez raison : forcément le volume augmente et on ne sait pas, de toute façon, comment on rattrapera.

Lorsque vous parlez des nouvelles taxes, oui, je pense qu'on avait une réflexion à mener.

M. BOSSUT a très bien expliqué la nature du questionnement que nous avons sur la taxe d'habitation.

Lorsqu'on évoquait la révision des bases cadastrales qui n'a pas été faite depuis 1970, on était naturellement dans une injustice la plus absolue, ce qui faisait que, dans des quartiers totalement différents, on n'était pas taxé de la même manière et que cela ne correspondait évidemment plus à la réalité du moment.

Je pense que s'interroger sur la pertinence de la taxe d'habitation était une bonne chose et les Maires et les élus vont être invités, dans la Conférence des territoires, à porter leurs réflexions sur une nouvelle forme de fiscalité plus dynamique et moins injuste mais qui permette aussi aux communes de poursuivre leur niveau d'investissement. Vous avez quand

même remarqué que les efforts portent sur le fonctionnement et non pas sur l'investissement des communes. Il y a donc toujours possibilité d'investir.

Vous avez parlé du « cycle du béton » !

Excusez-moi, il faut quand même savoir ce que l'on veut... Vous dites qu'il y a carence de logements sociaux. Quand on construit des logements, cela ne va pas non plus parce qu'on rentre dans un cycle de béton.

Lorsque vous dites qu'il est dommage d'avoir touché Pergaud et qu'il faudrait réutiliser le patrimoine municipal pour en faire du logement, c'est justement ce que l'on fait !

C'est là où cela ne va pas ; à un moment donné, il faut être honnête, il faut porter des projets et des propositions qui puissent être entendus, ce qui n'a jamais été le cas de votre équipe.

J'oserais dire quand même quand vous dites n'être pas associés en amont, que la préparation budgétaire se fait longtemps avant. Le DOB se fait en décembre et c'est assez exceptionnel. Et un vote de budget dans une Commune qui va se faire au mois de février, je pense qu'on ne peut qu'applaudir M. BOSSUT et les services qui entraînent une véritable dynamique de réflexion qui nous permet de voter largement à l'avance et de pouvoir avoir de la visibilité sur la consommation des crédits et la dépense publique.

Franchement, je veux bien entendre tout ce que vous voulez mais il y a quand même des choses qui sont largement incohérentes. Cela mériterait sans doute de votre part, en profitant du Nouvel An, de pousser la réflexion de manière à revenir devant le Conseil municipal avec des vraies réflexions et, en tout cas, des éléments qui ne soient pas incohérents.

Voilà ce que je voulais simplement dire ; merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Par rapport à la compensation, je voudrais rajouter que j'ai interpellé le Ministre (M. le Député était présent) à ce propos et il est vrai que, pour l'instant, on a un regard sur la mandature du Premier Ministre et de ses équipes. On continuera à y être vigilant mais, aujourd'hui, on a une garantie sur les compensations pour qu'elles soient identiques. On ne peut que s'en réjouir mais essayer d'être vigilant sur le sujet, on se rejoint là-dessus.

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ZAJDA, vous parlez aujourd'hui du Forum des associations. C'était certainement un très beau salon pour les associations mais qui coûtait très cher. Toutefois le problème n'était pas le coût et ce n'est pas la raison pour laquelle on l'a abandonné mais tout simplement parce qu'il fallait « pleurer » pendant six mois auprès des associations pour qu'elles y participent.

Il est vrai que c'était bien rempli mais avec quels efforts !

Un de nos agents passait six mois à téléphoner à Pierre, Paul, Jacques et à pleurer pour qu'elles viennent. On a fini par l'arrêter pour ces raisons-là et non pas pour d'autres.

Il est vrai aussi que, depuis quelque temps, certaines associations demandent de refaire quelque chose. Et vous n'êtes pas sans le savoir puisqu'on a envoyé des mails à toutes les associations depuis quinze jours, pour leur proposer une nouvelle version qui serait plus moderne, plus dynamique, pour créer une Journée des associations que l'on a programmée pour le 10 juin.

Vous avez certainement eu écho de cette proposition aux associations. A partir du moment où on envoie l'information à toutes les associations, il y a du monde qui en est informé. Et j'attends le retour des associations pour pouvoir organiser cette Journée ; j'espère qu'elles vont y adhérer et nous allons le faire plus dynamiquement avec leur avis et en collaboration avec toutes les associations roncquoises.

M. LE MAIRE –

L'objet est aussi de découvrir les sites et non pas de le faire dans une salle fermée. C'est d'y faire les inscriptions pour aller voir comment cela se passe. C'est plutôt une démarche vers les associations plus dynamique que de remettre en place quelque chose qui ne marchait pas. Finalement beaucoup de Roncquois s'y rendaient mais comme ils étaient déjà dans les associations, ils venaient en fait s'y rencontrer.

Dans ce projet, les Roncquois iront voir directement les équipements qu'ils ne connaissent pas forcément. Ils pourront adhérer soit à l'association, soit à l'AMIS pour compléter leur programme.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais quand même rectifier ce qui a été dit par M. ZAJDA sur la politique de logement : soi-disant, à Roncq on fait du béton sans faire du logement pour les jeunes !

Je signale quand même que les derniers programmes, en cours actuellement et en train d'être montés, vous ont été présentés.

Actival, c'est 52 % de logements en faveur du logement social et des jeunes, ce que l'on appelle la location-accession ou l'accession maîtrisée uniquement parce que ces jeunes ne rentrent pas dans un parcours compte tenu de leurs revenus pour pouvoir prétendre à un logement en accession libre.

C'est également le cas pour la rue du Moulin qui va démarrer ces jours-ci : 100 % de logement social.

Vous parliez de Pergaud. Vous aurez, nous aurons les nouvelles dans quelques jours puisque la consultation est terminée et le choix va être fait. En début d'année, vous verrez le programme et vous ne serez pas déçus par rapport au nombre de logements sociaux ; croyez-moi !

On a d'autres pistes pour toujours développer le logement social : les espaces verts, par exemple.

Les espaces verts des Chats-Huants feront l'objet d'un débat au cours de cette séance. Je m'en expliquerai alors mais, là aussi, on veut convertir certains terrains d'une certaine importance pour y réaliser peut-être de toutes petites opérations : 1 logement, 2 logements, 3 ou 4... mais là aussi soit du logement social en accession sociale, soit du logement social tout court.

On a donc toutes ces pistes ; on essaie d'y aller.

Ce n'est pas notre credo puisque nous sommes une Ville en-dessous du quota de la loi SRU. Aujourd'hui nous sommes à 17 % et il faut aller à 25 %.

On a fait des simulations. Si on voulait atteindre ces 25 % pour 2025 il faudrait que pratiquement tous les programmes immobiliers sur Roncq soient à 90 % du logement social, ce que nous ne voulons pas même si, derrière, il y a la pénalité de la loi SRU.

Aujourd'hui nous sommes dans ces pénalités ; nous en sommes conscients mais nous ne voulons pas non plus faire n'importe quoi. Nous voulons aussi progresser en fonction de programmes immobiliers cohérents et en fonction des situations de ces programmes.

L'architecture peut parfois choquer mais il est vrai aussi que nous avons fait le choix du renouvellement urbain plutôt que d'aller gruger –c'est tellement facile– les espaces agricoles et de construire en pleine nature.

Effectivement c'est une politique qui coûte cher au niveau de la maîtrise du foncier.
C'est une politique qui coûte cher aussi par les interprétations que les gens en font et on peut les comprendre parfois.

Mais c'est une politique qui évolue justement pour aller vers cette distribution harmonieuse de la ville de Roncq et lui conserver cette image de ville à la campagne. On l'a encore aujourd'hui et, croyez-moi, on l'aura encore pendant bon nombre d'années.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Vous nous rejoignez plus ou moins sur le principe puisque vous nous dites, par exemple, que 90 % des logements devraient être des logements sociaux pour rattraper. C'est justement une course au béton pour essayer de rattraper en restant en-dessous du seuil de 90 % puisqu'on est plutôt entre 30 et 50 % parfois 100 % mais rarement.

On n'a jamais évoqué non plus de « taper » dans les terres agricoles pour rattraper.

M. LE MAIRE –

Aujourd'hui je ne sais pas comment vous faites...

M. ZAJDA –

On proposait de récupérer des logements déjà existants pour les transformer en logements sociaux mais concernés par la loi. Vous évoquiez un taux de 52 % tout à l'heure mais la loi ne prend pas en compte ces 52 %. On est d'accord.

M. PETILLON –

C'est une technique des bailleurs sociaux et ils ne courent pas après.

Il faut savoir que la réhabilitation coûte beaucoup plus cher que la construction neuve. A la limite, aujourd'hui, avec les exigences du RT2012 auxquelles ils sont soumis, les bailleurs nous disent qu'ils préfèrent faire du logement neuf. C'est ce qui va se passer, par exemple, sur la rue des Frères Bonduel : la collectivité est propriétaire du n° 9 juste à côté du n° 11. Ils ont étudié la réhabilitation et ils préfèrent de loin la démolition-reconstruction.

En termes d'économie, les bailleurs sociaux sont très regardants.

M. LE MAIRE –

Votre volonté, c'est de préempter tout ce qui est à vendre ?

M. ZAJDA –

Pas forcément tout puisqu'on parlait de mixité aussi. Ce n'est pas forcément racheter toutes les maisons mais, par-ci, par-là, en gardant une mixité, racheter permettrait de ne pas être dans la course à la construction.

Pour revenir à Pergaud, si vous étiez venus à notre réunion publique de l'époque, nous avons pris le terrain, nous l'avons réduit et proposé des logements (pas forcément que sociaux).

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Je vais terminer parce que la présentation du DOB a été assez longue et il faut passer à autre chose.

M. ZAJDA –

C'est Monsieur le Maire qui le décide.

M. BOSSUT –

Je précise que je termine mon intervention.

Concernant Pergaud, il faut adapter les mètres carrés aux effectifs, c'est ce que nous avons fait. C'est donc en fonction de la population scolaire et je pense qu'elle sera beaucoup mieux installée à horizon 2018-2020 quand tous les groupes scolaires seront rénovés ou reconstruits.

Mon collègue, Thibault TELLIER, ne me démentira pas et ne pourra que confirmer puisqu'il a porté le projet.

Par ailleurs, quand vous parlez d'augmenter les travaux et de recourir à l'emprunt, nous n'allons quand même pas faire l'inverse de ce que demande le Gouvernement : la diminution de la dette.

La diminution de la dette, c'est quoi ?

Cela diminue le déficit public ainsi que le déficit du commerce extérieur. Ce sont deux déficits que l'on appelle jumeaux. L'un entraîne l'autre et l'autre entraîne l'un... Il est donc hors de question d'augmenter les emprunts. Si toutes les communes faisaient comme nous, le déficit serait beaucoup plus maîtrisé.

Augmenter l'emprunt, il n'en est donc pas question.

Si demain on doit recourir à l'emprunt, pourquoi pas mais tant qu'on ne doit pas le faire, on ne le fera pas.

Par ailleurs, augmenter les travaux.

Nous sommes une commune de 13.000 habitants. Nous programmons les travaux dans une échéance prudente mais nous ne faisons pas de Roncq un chantier permanent qui pourrait gêner la population.

Nous avons 4,4 M€ d'investissements autofinancés sur l'année 2018. Je pense que c'est honorable.

Il faut quand même rester prudents sur nos choix futurs et rester dans le cadre que nous nous sommes fixé. Il faut être patient et la patience, Monsieur ZAJDA, c'est un arbre dont la racine est amère et dont les fruits sont très doux.

Il faut retenir ce proverbe persan ou iranien parce qu'il doit se méditer.

M. LE MAIRE –

Merci, pour cette méditation.

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, je suis d'accord pour la patience et nous en faisons preuve. Les fruits que nous recueillerons seront naturellement doux. Je voudrais simplement faire quelques remarques puisque c'est un débat et non pas une attaque de quelque nature que ce soit ; c'est un débat pour réfléchir ensemble et quand vous dites que nous ne faisons pas de propositions, c'est quand même un peu particulier.

Tout d'abord, sur la réflexion globale de l'environnement, il est évident qu'on a un Gouvernement qui prend en apparence des engagements mais dont on ne sait pas, y compris la vertu qui a été celle de Roncq jusqu'à aujourd'hui et que vous vous auto-reconnaissez, si cette vertu sera reconnue ou pas, y compris dans les engagements que prendra l'Etat parce que du discours à la réalité de ce Gouvernement-là comme d'autres, même si c'est un peu moins, on s'aperçoit quand même d'un certain nombre de différences, notamment pour les collectivités.

C'est pourquoi nous pensons, et M. ZAJDA l'a dit tout à l'heure, que la réforme liée à la taxe d'habitation n'est pas en soi une bonne réforme... non pas que la taxe d'habitation soit bonne, on est bien d'accord pour dire qu'elle avait beaucoup de vices, beaucoup d'inégalités, beaucoup d'insuffisances mais elle avait, à notre sens, un élément essentiel que vous revendiquiez depuis longtemps, qui est le maintien d'une autonomie pour les collectivités territoriales pour choisir d'une part leur politique fiscale partielle et d'autre part leurs engagements et leur construction.

C'est un lien entre le contribuable « usager » et le contribuable tout court pour qu'il y ait une imposition d'origine locale. Et nous pensons toujours que le remplacement d'une taxe ou d'un impôt à origine locale par un impôt à origine nationale et qui pourrait, pourquoi pas, pénaliser les plus faibles tel que la TVA ou la CSG, n'est pas de nature à améliorer l'autonomie des collectivités territoriales.

Voilà pour le premier élément de réflexion sur l'environnement politique et sur les choix qui doivent être faits.

Concernant le fait d'être entendus en amont, ou pas, et de faire des propositions.

M. ZAJDA vous a fait des propositions en disant (et nous l'avons dit à propos d'Actival) que nous avions un projet ; vous aviez le vôtre mais il n'était pas écrit, le nôtre était écrit dans notre programme, le vôtre était sous-entendu – dont acte.

Mais nous avons effectivement un projet et nous avons dit, lors des débats sur les projets de construction sur Roncq, ce que nous redisons dans le cadre du débat d'orientations budgétaires : il faut faire en sorte, même si la loi SRU doit être changée, aujourd'hui de faire un effort (parce que Roncq a les moyens de faire un effort) pour augmenter les logements sociaux même si j'ai bien entendu M. PETILLON et je partage partiellement son avis sur le fait qu'un certain nombre d'opérations d'accession à la propriété pour les jeunes soit à vocation sociale mais que ce n'est quand même pas reconnu. Il y a donc nécessité de faire des efforts et d'aller au-delà de ce qui est fait aujourd'hui pour éviter justement ce que M. ZAJDA a sans doute appelé de façon un peu brutale « la course au béton » mais qui sous-entendait... à force de ne pas faire d'effort dans chaque projet sur le niveau de logements sociaux, on continue à creuser l'écart et donc à devoir faire la course à la construction ou course à l'échalote pour reprendre la terminologie de M. le Député, je crois.

Nous faisons donc effectivement des propositions !

Pourquoi dire que nous n'en faisons pas ?

C'est assez particulier.

Ensuite pour les propositions sur les constructions, vous nous dites : *Pergaud, vous verrez bien...* Je ne reviens pas sur cet historique, sur le fait que nous avons des propositions qui maintenaient l'école ou pas... Peu importe, c'est derrière nous.

Aujourd'hui cela fait deux ans qu'on vous demande (on a toujours l'espoir) à être associés à la réflexion sur ce que la commune de Roncq... J'allais dire : vous... Mais non, c'est la Commune... Ce que la commune de Roncq va faire avec Pergaud ?

Nous n'y avons pas été associés. Donc forcément nous ne pouvons pas faire de propositions et vous nous dites aujourd'hui : *de toute façon, c'est quasiment fini...* (M. PETILLON vient de le dire) *vous aurez un projet que vous n'aurez plus qu'à valider.*

Quand vous dites qu'on ne fait pas de propositions et qu'on vous reproche de tout faire tout seul, vous en apportez vous-même la démonstration à travers l'intervention de M. PETILLON. Il faut là aussi (pour reprendre les termes de M. le Député) être cohérent.

A partir de là, nous, nous disons que sur Pergaud, bien entendu, nous avons des propositions à faire. Eh bien, elles ne serviront pas.

Nous disons que sur d'autres sujets, nous avons des propositions à faire.

Nous soulevons l'idée de préempter un certain nombre de ventes de logements, vous nous répondez : *faut-il tout préempter ?*

Non, nous vous disons simplement que ce peut être une piste dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, puisque nous y sommes, et cela conduit à des dépenses d'investissement pour, ensuite, les réutiliser ; c'est une évidence. Mais nous vous disons que c'est une orientation que l'on pourrait prendre.

Enfin, le débat n'est pas qu'un débat sur : emprunt ou pas emprunt ?

Quand M. ZAJDA vous dit qu'il faudrait que l'on puisse (pourquoi pas ?) emprunter... Cela ne veut pas dire sur 40 ans ou s'endetter sur de nombreuses années. Même si M. BOSSUT y a répondu partiellement en disant qu'on ne peut pas mettre en travaux tout Roncq en même temps, je pense que c'est (entre guillemets) un abus de langage par rapport à notre proposition.

Notre proposition, c'est de dire : *vous avez des projets comme celui sur le CTM qui va devenir un PRAC si j'ai bien traduit le néologisme*, qui correspond à votre programme d'en faire quelque chose mais on ne sait toujours pas quoi puisque c'est à la fin (encore) qu'on sera associé.

Mais l'idée, c'est de dire : pourquoi, puisqu'on va le financer sur 3 ans, ne pas anticiper quitte à emprunter puisque les taux sont bas, et emprunter sur une durée très courte de façon à pouvoir faire les travaux plus vite.

C'est simplement pour que ce que vous avez prévu de donner aux Roncquois, vous puissiez le donner plus rapidement. Ce n'est quand même pas une proposition complètement idiote et qui va à l'encontre de vos choix puisque c'est vous dire : ne pouvez-vous pas accélérer vos propres choix pour que les Roncquois en bénéficient plus vite ?

Vous n'allez pas nous reprocher de ne pas être constructifs.

Voilà ce que nous voulions dire sur ce débat d'orientations budgétaires en prenant un peu de recul et de sérénité.

M. BOSSUT –

Le jour où les journées auront 48 h, peut-être...

M. LE MAIRE –

Au niveau des investissements, on peut en mettre 5 ou 6 M€ et faire des emprunts.

Mais aujourd'hui, nous le faisons à la hauteur de la capacité de la Ville qui est de 13.000 habitants et des services que nous avons.

Je crois que déjà 4,4 M€ d'investissements représentent une somme importante par rapport à ce que font les services et, pour suivre de tels chantiers, il faut pouvoir assurer l'ensemble des projets qu'on a voulu mettre en place.

Ensuite je suis d'accord avec vous : il y a des désaccords sur des points de vue mais, de notre côté, nous suivons notre feuille de route et nous continuons à avancer sur ces projets-là qui ne sont pas en adéquation avec ce que vous proposez parfois.

En outre, quand on ouvre la porte et qu'on la voit claquer devant le nez quand on fait des propositions, cela fait un peu mal quand même.

Je veux bien que vous soyez la personne fiable dans ses propos mais je peux vous dire que je n'ai pas apprécié, par rapport aux espaces verts, de me faire claquer la porte quand on fait des propositions de dialogue. Il faut que le dialogue soit dans les deux sens et non pas dans un sens uniquement.

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Quand je parle de dépenses d'investissement, je parle également de recettes d'investissement. Donc en face, on inscrit une recette et ces recettes passent également par des ventes de patrimoine, apport de taxe foncière des entreprises et autres. C'est la raison pour laquelle on doit toujours avoir un suivi ; il faut que ce soit parallèle et non pas en décalage : on ne fait pas de dépenses et ensuite des recettes. Je pense que c'est ainsi qu'il faut travailler.

Pourquoi, sur le mandat 2008-2014, a-t-on réussi à faire 20 à 22 M€ d'investissement ?

Parce que notre gestion a été ferme.

Ici, même chose : on va arriver à peu près à 17 M€ d'investissement sur le mandat actuel à l'aube 2019-2020. Je crois que c'est important alors que chaque contribuable n'a subi aucune augmentation depuis 2001 de sa taxe d'habitation et de sa taxe foncière. Il faut le souligner.

Si on part sur un emprunt, il faut alors rembourser le capital et les intérêts ce qui grève le budget de fonctionnement ; vous le savez. C'est comme pour un ménage.

Je ne suis donc pas d'accord avec vous et je pense que la feuille de route que nous avons initiée, est la bonne.

M. LE MAIRE –

Monsieur LEDOUX.

M. LEDOUX –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous êtes dans le droit fil des discussions budgétaires que nous avons eues avec M. DELVAL en son temps ; cela n'a pas beaucoup changé. Si on avait abordé la ligne Delval, on serait dans un déficit absolument abyssal comme le déficit de la France, c'est la même chose. Tout à l'heure, on poussait des cris d'orfraie sur le déficit de la France mais on aurait eu tout à fait la même chose.

Et j'oserais dire : faites un peu votre examen de conscience lorsqu'on sait qu'au Département du Nord vos amis du PS ont voté contre la baisse de la taxe foncière sur les propriétés bâties. C'est un comble et après on vient nous donner, ici, des leçons sur la fiscalité des communes alors que nous n'avons pas modifié les taux. Il faut être cohérent partout quand même parce qu'on ne peut pas être incohérent au Département, incohérent à

la Commune, ne pas faire de propositions, pleurer comme Calimero parce qu'on n'est pas entendu...

Encore une fois, pour être entendu, il faut pouvoir faire des propositions entendables !

Il faut aussi avoir une attitude qui soit entendable et compréhensible. Je pense que le Maire a jugé que le dossier n'était pas encore mûr pour que vous puissiez être associés et, de toutes façons, vous ne le souhaitez pas parce que votre petit manège sur les Chats-Huants ne trompe personne ; c'est « Tournez manèges », c'est votre sujet.

Or pour être élu, il faut élaborer un programme qui soit cohérent, un programme qui soit effectivement élu par les habitants (ce qui est le cas) et, aujourd'hui, on déroule une feuille de route.

Cela ne vous plaît certainement pas mais c'est la réalité.

Nous déroulons une feuille de route pour laquelle nous avons été élus et c'est cette feuille de route qui fixe à la fois l'agenda et le rythme des travaux de cette Assemblée.

Ce n'est pas votre feuille de route qui, malheureusement pour vous, n'a pas eu l'assentiment de nos concitoyens.

M. LE MAIRE –

S'il n'y a pas d'autres questions (aucune demande), je clos le débat.

Merci, Monsieur BOSSUT, pour cette présentation et nous vous écoutons pour la délibération suivante.

1.09 - BUDGET 2018 - Section d'investissement et autorisation spéciale

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), selon lesquelles :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Comme le budget ne sera pas présenté au Conseil Municipal avant le 1^{er} janvier 2018 et que certaines dépenses doivent être engagées sans attendre alors qu'elles ne font pas l'objet de reports, Monsieur le Maire :

- *Sollicite l'autorisation prévue par l'article susvisé du C.G.C.T.*
- *Propose d'ouvrir les crédits aux chapitres 20, 21 et 23 pour un montant total de 630 000 € selon l'affectation suivante et dans la limite des 25 % de crédits votés de l'année N-1 par chapitre toutes étapes budgétaires confondues (BP/BS/DMS)*

Chapitre	Article	S/Fonction	Opération	Nature de la dépense	Montant
20				Immobilisations incorporelles	45 000
	2031	020	-	Frais d'études	35 000
	2033	020		Frais d'insertion	5 000
	2051	020	-	Concessions et droits similaires	5 000
21				Immobilisations corporelles	135 000
	2183	020		Matériels de bureau et informatique	5 000
	2128	823		Agencements et aménagements terrains	30 000
	21318	411		Autres bâtiments publics	100 000
23				Immobilisations en cours	450 000
	2313	020	916*	Constructions en cours	200 000
	2313	212	919**	Constructions en cours	150 000
	2313	020	922***	Constructions en cours	100 000
TOTAL					630 000

* pôle de ressources associatives et culturelles

** Travaux Ecole Neruda (phase II)

*** Travaux d'accessibilité

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2017.*

M. BOSSUT –

Dans l'attente du vote du budget 2018, des travaux vont être engagés. Mais sans attendre le vote du budget, on peut en effet engager des dépenses à hauteur de 25 %.

Je vous propose d'inscrire les crédits aux chapitres 20, 21 et 23 pour un montant de 630.000 € qui concernent le Pôle ressources associatives et culturelles (on commence les travaux du CTM avant le vote du budget), les travaux à l'école Neruda (2^{ème} phase) et les travaux d'accessibilité ainsi que d'autres inscriptions en frais d'études et frais d'insertion.

Voyez que quand on peut démarrer les travaux, quand la loi nous le permet, on commence. Je vous demande donc d'accepter l'inscription de ces 630.000 € qui seront affectés aux trois chapitres déjà cités avant le vote du budget au mois de février ; je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Sur la forme, il est clair qu'il faut pouvoir voter pour pouvoir continuer les projets en cours.

Sur le fond, on n'en a pas discuté en amont hormis en Commission la semaine dernière.

De toute façon, c'est le précurseur du budget de l'an prochain et, forcément, nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq Avenir »

1.10 - CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE RONCQ, NEUVILLE-en-FERRAIN et TOURCOING portant création d'une entente intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires - Avenant n° 2

Les villes de Roncq, Neuville-en-Ferrain et Tourcoing se sont engagées en janvier 2017 (délibération n°15/12/2016/66) dans la démarche de mutualisation en créant par convention une « entente intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.

Il est nécessaire d'établir un avenant à la convention pour déterminer le montant de la participation des Villes de Roncq et de Neuville-en-Ferrain pour l'année 2018.

L'ensemble des éléments a été présenté et validé en Conférence Intercommunale réunie à Neuville-en-Ferrain le 21 novembre 2017.

Versements de la participation de Roncq et de Neuville-en-Ferrain à Tourcoing en 2018 :

Conformément à l'article 1.6.3 de la convention, l'avenant proposé détermine le montant de la participation versée par Roncq et Neuville-en-Ferrain à Tourcoing pour l'année suivante.

Pour calculer cette participation de l'année n+1 (ici 2018), la convention prévoit de se fonder sur le coût de revient de production prévisionnel n+1 multiplié par les effectifs prévisionnels n+1.

Le coût de revient de production prévisionnel pris en considération est de 3,3199 €/repas.

Ce coût de revient correspond au coût du repas constaté en 2016, révisé du coefficient de correction fixé par la conférence intercommunale permettant de tenir compte des toutes les décisions ayant un impact du coût de revient du repas (introduction du bio, révision du plan alimentaire, inflation, évolution de la masse salariale, des méthodes de travail, etc.).

Le coefficient de correction retenu est de 1,0178. Il tient compte de l'augmentation de la part salariale de 1,2 % dans le coût du repas (revalorisation du point d'indice et du PPCR à périmètre constant) soit + 0,02 €/repas et d'un coût d'objectif pour la part alimentaire à 1,405 €/repas (calcul défini dans la convention tripartie) soit + 0,035 €/repas.

Conformément à l'article 1.6.3 de la convention qui prévoit l'arrondi à la dizaine de milliers inférieure, la participation se décompose en 4 versements, payables au cours de la première quinzaine des mois de février, mai, août et novembre, le solde étant intégré dans le calcul du versement de régularisation de l'année suivante.

En conséquence, les participations des villes de Roncq et de Neuville-en-Ferrain sont donc les suivantes pour 2018 :

Villes	Montant des quatre versements	Montant global de la participation
RONCQ	132 500 €	530 000 €
NEUVILLE-EN-FERRAIN	112 500 €	450 000 €

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire de Roncq à signer l'avenant n°2 de la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires (projet joint en annexe) ;
- d'acter le montant de la participation de la Ville de RONCQ pour l'année 2018 à 530 000 € versé en 4 échéances.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2017.**

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit simplement du calcul du versement de la participation de Roncq à Tourcoing concernant l'entente intercommunale. On se base sur un coût du repas qui est de 3,3199 €. Comment le calcule-t-on ?

C'est très simple : on prend le coût de revient 2016 sur lequel on retire une partie du plan puisqu'elle ne nous concerne pas et on y rajoute un coefficient de correction qui correspond à l'augmentation de la part salariale qui est de 1,2 % (qui représente 2 cts). On rajoute aussi un coût d'objectif pour la part alimentaire soit 3,5 cts.

Le tout, sur une moyenne de 1000 repas environ par jour, nous permet de calculer un total de 530.000 € en quatre versements : février, mai, août et novembre.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Plus qu'une question, c'est une simple remarque pédagogique. On voit le prix à 3 € ; c'est le coût à la sortie (pour le préciser à l'auditoire) de la cantine. Il faut encore y ajouter les frais de livraison, les satellites, les surveillances... De mémoire, on arrive à un coût d'un peu plus de 6 €.

M. LE MAIRE –

C'est en effet le cas. On pourra donner cette information à la prochaine réunion du Conseil, ainsi les gens connaîtront exactement le coût réel de ce qui est servi dans l'assiette.

M. GILME –

Tout à fait, ce qui confirme la participation de la Ville sur le repas et le maintien des prix qui restent très bas par rapport au coût global.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.11 - ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES FAMILLES - Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF) - Prestations de service accueil de loisirs pour les activités périscolaires et extra-scolaires - Convention d'objectifs et de financement

Pour la période du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2017, notre commune et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord, ont conclu une convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service accueil de loisirs.

Par ce type de convention, la CAF poursuit aux côtés des villes notamment, une politique d'action sociale familiale orientée vers :

- *Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires ;*
- *Contribuer à la structuration d'une offre « enfance jeunesse » adaptée aux besoins des familles ;*
- *Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;*

- Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribution à la cohésion sociale sur les territoires.

L'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles favorisant la mixité sociale et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes notamment au travers d'une politique tarifaire adaptée. Sur ce dernier point, la CAF impose à ces partenaires l'obligation de trois tranches minimales de tarifications modulées en fonction des capacités contributives des familles et exclure la gratuité.

La traduction des prestations de services sur notre commune concerne :

→ les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les activités extrascolaires intéressant les enfants scolarisés jusqu'à 17 ans : ALSH du mercredi, des petites vacances et de l'été. Ceux-ci peuvent être étendus aux accueils avec hébergement sous certaines conditions :

- séjours accessoires à l'ALSH de une à quatre nuits, consécutives au plus, accessoires à un accueil sans hébergement, sous réserve qu'ils soient déclarés et intégrés au projet éducatif de cet accueil ;
- séjours courts d'une durée d'une à trois nuits, sous réserve qu'ils respectent des conditions spécifiques.

→ les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les activités périscolaires intéressant les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques (pour mémoire l'ancienne convention entre la CAF et la Caisse des Ecoles a été transférée à la Ville depuis le 1^{er} septembre 2013)

Bien évidemment, le gestionnaire (la ville) de ces activités d'accueil de loisirs doit garantir la mise en œuvre d'un projet éducatif et social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté conformément à la réglementation en vigueur. Il s'engage par ailleurs à offrir un service de qualité, accessible à tous, favorisant la mixité sociale et intégrant une tarification modulée.

Relativement à la participation financière de la CAF pour ces prestations de service accueil et loisirs, celle-ci résulte de la formule de calculs ci-après :

Montant de la prestation de service = 30 % × prix de revient dans la limite d'un prix plafond × nombre d'actes ouvrant droit × taux de ressortissants du régime général (soit 97 %).

Compte tenu de l'intérêt de renouveler ce partenariat avec la CAF, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter le principe sur les bases en vigueur à la CAF et ce, pour la prochaine période 2018/2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention correspondante.

Le présent dispositif s'ajoute au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu également avec la CAF pour la période 2016/2019 qui a trait au développement d'actions nouvelles.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2017.**

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, nous vous écoutons.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne les prestations de service accueil de loisirs pour les activités périscolaires et extrascolaires. Pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, notre Commune et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord ont conclu une convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service accueil de loisirs.

Je vous propose de passer le détail de ce type de convention puisque c'est écrit dans la délibération. Je rappellerai simplement que la traduction des prestations de service sur la Commune concerne à la fois les accueils de loisirs sans hébergement, les accueils de loisirs sans hébergement mais pour les activités périscolaires intéressant donc les enfants qui sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Pour ce qui concerne la participation financière de la CAF, un mode de calcul a été établi que vous trouvez également dans la délibération.

Et pour renouveler ce partenariat avec la CAF, il est proposé au Conseil municipal d'accepter le principe sur les bases en vigueur à la CAF et ce pour la prochaine période 2018-2022. Et donc d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention correspondante.

Pour terminer, on peut dire que le présent dispositif s'ajoute au contrat Enfance-jeunesse conclu également avec la CAF cette fois pour la période 2016-2019.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.12 - CHALLENGE RAID - Action intercommunale - Partenariat avec l'Association pour les Loisirs des Jeunes (ALJ) de Linselles - Nouveaux conventionnements pour 2018 - 2019 et 2020

Depuis 2003, la ville de Roncq est partenaire de l'Association pour les Loisirs des Jeunes (ALJ) de Linselles, tout comme les communes de Bondues, Bousbecque, Linselles et Wervicq-Sud, dans le cadre du « Challenge Raid » organisé chaque week-end de Pentecôte.

Un des objectifs fondamentaux de ce rendez-vous vise à proposer aux jeunes (8-25 ans) et à leurs parrains un temps fort leur permettant d'établir de nouveaux contacts sociaux. Dans un esprit familial et une ambiance de kermesse, où dominent l'entraide et la confiance..., ce Challenge Raid offre aux participants (concurrents, parrains, bénévoles...) l'occasion de se dépasser, à apprendre à vivre en collectivité, de développer le sens de la solidarité et favoriser les bonnes pratiques sportives.

Les activités physiques et sportives sont un vecteur essentiel en lien avec ces objectifs. Différentes épreuves sont ainsi proposées aux raiders telles que VTT, orientation, course à pied, canoë kayak, javelot, carabine, quad, jeu laser, saut à l'élastique, triathlon, bourle, boule ferrée...

Compte tenu de l'intérêt de ce dispositif en direction de nos jeunes et de leurs familles, dans son esprit comme dans sa fréquentation (150 Ronquois ayant participé au RAID 2017), il vous est proposé par la présente délibération :

- de reconduire pour la période 2018/2020 la participation de la commune au Challenge Raid ;
- d'autoriser en conséquence Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles d'actions correspondantes avec l'ALJ, et notamment la convention 2018 jointe en annexe de la présente délibération ;
- que la commune se mobilise au sein du groupe partenariat, composé de membres de chaque ville, qui est chargé de trouver des financements avec un objectif de résultat de 13.000 €. A noter à ce titre que la convention 2018 stipule, dans son article 9, qu'en cas de défaut de partenariat actif relativement au démarchage de financement, celui-ci sera réparti entre les différentes villes au prorata des efforts consentis par chaque ville dans la recherche de partenaires ;
- de fixer notre participation financière annuelle à **4.500 €** pour la période 2018/2020 (participation 2018 prévisionnelle de 3.420€). La participation communale résultant :
 1. du nombre de raiders et parrains (participation) ;
 2. des frais de coordination en fonction du nombre d'habitants ;

Cette participation pourra, le cas échéant, être augmentée comme défini dans l'alinéa précédent.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2017.**

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, je vous en prie.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Je suis ravi de vous présenter ce soir cette délibération qui va nous permettre de reconduire, si vous l'acceptez, ce RAID intercommunal avec nos villes voisines pour les années 2018 à 2020.

Cette manifestation qui se déroulera non pas au mois de juin mais en mai (les 19 et 20 mai, dates retenues) est très appréciée par nos jeunes. Chaque fois, vous pouvez constater qu'il y a beaucoup d'activités sur la ville de Roncq comme dans les villes voisines. C'est vraiment agréable à voir pour les spectateurs mais aussi pour les participants.

Les 150 participants ronquois sont heureux de se retrouver à Linselles avec tous les groupes. C'est vraiment très intéressant de voir ces activités de grande qualité qui se déroulent dans la vallée de la Lys.

Des agents des services de chaque commune y participent, bien sûr, mais il y a beaucoup de bénévoles que l'on peut vivement remercier pour cette belle organisation.

Je vous propose, Monsieur le Maire, de signer, avec l'accord de notre Conseil, cette nouvelle convention pour une fois encore une grande fête sur la vallée de la Lys.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

<p>1.13 - FOURRIERE ANIMALE - Ligue Protectrice des animaux du Nord de la France (LPA Nf) - Convention à renouveler - Période 2018 à 2022</p>
--

La convention qui nous lie à la Ligue Protectrice des Animaux du nord de la France (LPA-nF) arrive à son terme au 31 décembre 2017.

Il nous appartient donc d'en prévoir son renouvellement dès l'instant où la Ligue Protectrice des Animaux du nord de la France nous a fait parvenir une proposition dans ce sens.

Les principales caractéristiques de cette nouvelle convention, largement inspirée de celle en cours, sont reprises dans le projet joint en annexe.

De nouvelles compétences ont été toutefois ajoutées. Il s'agit de :

- *L'intégration des piégeages des chats errants*
- *La particularité des animaux mordeurs ou griffeurs*
- *La particularité des animaux saisis et des réquisitions*

Nous vous proposons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cette convention qui est établie pour une période de cinq années (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022) ainsi que les éventuels avenants.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2017.*

M. LE MAIRE –

Monsieur DUQUESNE, vous avez la parole.

M. DUQUESNE –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit, ce soir, de doter la Ville d'un outil permettant la gestion d'une de ses obligations, à savoir la fourrière et les animaux errants.

On vous propose de renouveler une convention avec la LPA du Nord de la France à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022.

Son objet est de gérer pour le compte de la Ville à la fois la capture et l'entretien des animaux errants ainsi que d'assurer un rôle de fourrière pour une période de 5 ans.

Cette convention permettra également d'intégrer des nouvelles compétences au nombre de trois :

1. Assurer le piégeage des chats errants
2. Intégrer la particularité des animaux dits mordeurs ou griffeurs
3. Prendre en compte, le cas échéant, le cas des animaux saisis dans le cadre de réquisitions.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour répondre à cette obligation communale.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie, Monsieur DUQUESNE.

Sans demande, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.14 - TAXE LOCALE DE PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) - Actualisation des tarifs avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2019

Par délibération en date du 27 juin 1983, en application de l'article 55 de la loi n°80 1094 du 30 décembre 1980, le Conseil municipal a décidé de mettre en place la Taxe sur les Emplacements Publicitaires en excluant les affiches et les enseignes.

Depuis le 1^{er} janvier 2009 (application de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008), cette taxe est remplacée par une taxe unique dénommée la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure), elle est élargie aux enseignes et pré-enseignes.

En 2009, la Ville de RONCQ n'a pas souhaité élargir son champ d'application à l'ensemble des dispositifs, seuls les panneaux publicitaires fixes restaient taxés. Elle souhaite désormais élargir le champ d'application de la Taxe pour limiter la pollution visuelle générée par la multiplicité des enseignes tout en augmentant la recette de la taxe perçue.

Il convient donc de fixer les différentes modalités d'application en sachant que la présente délibération sera effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

La TLPE frappe tous les dispositifs publicitaires fixes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Il existe trois catégories de support publicitaire :

- Les dispositifs publicitaires, à savoir tout support susceptible de contenir une publicité ;
- Les enseignes, à savoir toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce ;
- Les préenseignes, à savoir toute inscription forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

La taxe s'applique par m² et par an à la superficie utile des supports taxables. Les enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 7 m² bénéficient d'une exonération de droit.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'appliquer les tarifs de droit commun pour les communes de moins de 50.000 habitants comme suit (actualisation annuelle par la Préfecture) avec une exonération pour les enseignes de moins de 12 m² :

	Superficie ≤ à 50 m ²	Superficie ≥ à 50 m ²	
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques	15,50 €	31,00 €	
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques	46,50 €	93,00 €	
	*Superficie ≤ à 12 m ²	12m ² < superficie < 50m ²	Superficie > à 50 m ²
Enseignes* autres que celles scellées au sol	0 €	31,00 €	62,00 €
Enseignes scellées au sol	15,50 €	31,00 €	62,00 €

*Si l'enseigne est scellée au sol, l'exonération n'est pas autorisée.

La présente délibération est applicable aussi longtemps qu'une délibération contraire, prise dans les mêmes conditions, ne l'a pas modifiée ou rapportée. Il n'est donc pas nécessaire de délibérer chaque année.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2017.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Un rappel.

Déjà en 1983 le Conseil municipal avait souhaité faire un nettoyage sur le territoire des emplacements publicitaires qui encombraient l'espace. Et déjà à l'époque, la Ville avait supprimé 75 grands panneaux 4 m x 3 m. Cela avait fait un peu de bruit parce que les sociétés se plaignaient, bien sûr, mais également les propriétaires des terrains sur lesquels il y avait des panneaux pour lesquels ils percevaient une redevance.

En 2009, dans le cadre de la Loi de modernisation de l'économie, cette taxe a été remplacée par ce que l'on appelle la taxe locale pour publicité extérieure qui peut être appliquée sur le territoire par les communes suite à une délibération que celles-ci prennent. Dans ce cas, la taxe prend effet l'année suivante.

Par exemple si vous prenez la décision ce soir, elle sera applicable en 2019.

L'objectif de cette Loi c'était, pour le Gouvernement, d'augmenter la recette pour les communes et, de plus, de faire face à la pollution visuelle. C'est vrai que, parfois, il y a trop de publicités dans l'espace public. C'était donc l'objet de cette loi.

Par ailleurs, dans son application, elle permettait de prendre diverses dispositions.

- L'exonération de droits pour les enseignes inférieures à 7 m² ; lorsqu'on parle de surface d'enseignes, c'est le cumul de toutes les enseignes pour une même société dans la commune.

Grosso modo 170 ne passent pas à la trappe par rapport à cette taxe.

- Mais on a encore la possibilité, entre 7 et 12 m², soit de réduire de 50 % la taxe, soit de ne pas l'appliquer.

C'est le choix qui est proposé ce soir : ne pas l'appliquer jusqu'à 12 m².

- Au-delà c'est un tarif en fonction de la taille des communes de moins de 50.000 habitants. Il y a une tarification différente lorsque c'est égal ou inférieur à 50 m² et supérieur à 50 m² (vous avez le barème sous les yeux) pour des dispositifs publicitaires non numériques. C'est un peu plus élevé lorsque c'est numérique.

La délibération, proposée ce soir, aura un impact bien sûr dans les recettes puisque, aujourd'hui, dans une estimation faite très rapidement, on en est à 290.000 €. Il est évident que certaines enseignes vont descendre juste en-dessous des 12 m². Quant à la mise à jour, je voyais en regardant vite fait que, par exemple, Décathlon aujourd'hui n'est plus susceptible de payer cette taxe.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Pour préciser que les prix indiqués sont au m².

M. LE MAIRE –

Effectivement.

Il est vrai qu'un gros travail a été fait il y a 14 ans. Vous preniez le rond-point entre Roncq et Halluin, ce n'était pas un rond-point mais des enseignes publicitaires. Il faut continuer et donner des limites. Au-dessus de 12 m², ce sont effectivement de grandes enseignes.

Ce dispositif donnera un cadre et permettra d'avoir un espace visuel plus aéré.

Par ailleurs cela laissera le temps (raison pour laquelle on veut la passer ce soir) aux différentes sociétés qui ont ce type d'enseignes, de pouvoir se mettre aux normes et de réduire la voilure au niveau de leur surface publicitaire.

Sans autre demande, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.15 - VALORISATION D'ACTIFS MUNICIPAUX - Cessions d'espaces verts et délaissés

Par délibération cadre du 2 février 2016 (n°02/02/2016/18), notre assemblée a choisi d'adhérer au principe de reconversion de certains espaces verts de la Commune.

Rappelant que les terrains disséminés sur le territoire de la Commune ne participent pas toujours sensiblement à l'amélioration du cadre de vie des habitants - à la différence des parcs urbains et grandes emprises naturelles présents sur le territoire communal- notre assemblée a accepté de considérer la question de leur cession, y compris dans les lotissements.

Trois hypothèses étaient évoquées :

- Le maintien dans le patrimoine communal lorsque le fonds participe à la composition urbaine ;
- La cession aux riverains directs pour les petites emprises ;
- Des opérations de logements dans les cas appropriés.

Pour atteindre l'objectif fixé, la méthode retenue a consisté à diviser le territoire de la Commune en quatre parties (Centre bourg / Chats Huants / Lierre / Blanc-Four) et à intégrer les espaces verts dans l'une des trois catégories précitées.

Les actions concrètes se sont ensuite concentrées sur la démarche « cession aux riverains » dans les quartiers des Chats-Huants et du Centre Bourg pour l'instant.

A l'issue des contacts noués, la présente délibération soumet à votre approbation les projets de cession qui suivent :

Parcelle	Surface cadastrale	Acquéreur	Observations
AT 103	95 m ²	M Mme. Goncalves 1 rue Hector Berlioz	
AR 180	38 m ²	M. Mme Besche 1 rue Alexandre Desrousseaux	Cession partielle car le trottoir a empiété sur l'espace vert lors des travaux de réfection.
AR 282	358 m ²	M. Mme Depuydt 1 rue Edouard Lalo	Cession partielle car une partie est occupée par le 2 ^e riverain contigu
AR 92	1 185 m ²	Mme Vanderhaeghe 45 rue Van Der Meersch	Cession partielle correspondant à la partie occupée par l'acquéreur (environ 94 m ²)
AR 388	12 m ²	M. Mme Fontaine, 64 rue Van Der Meersch	
AR 221	353 m ²	M. Mme Hocquet 1 rue André Messager	
AK 115	208 m ²	M. Mme Duriez 5 rue Maurice Thorez	

Suivant avis des Domaines datés des 9 décembre 2016, 14 décembre 2016 et 15 novembre 2017, chacune des parcelles est estimée pour une valeur de 50 €/m² que nous vous proposons conformément à la marge de 10 % laissée à l'appréciation de la collectivité, de ramener à 45 €/m², hormis pour la parcelle AK 115 qui est située en dehors des Chats Huants.

Les frais d'acte ainsi que les frais de géomètre (division voire bornage en cas de demande expresse de l'acquéreur) seront à la charge des acquéreurs à l'exception de la division exigée pour la parcelle AR 180 qui est le fait de la MEL et qui sera pris en charge par la ville.

Préalablement à la cession de ces terrains qui relèvent du Domaine Public, leur intégration au domaine privé seul aliénable exige une désaffectation (pour faire cesser l'affectation du terrain à un usage public) et un déclassement (pour faire entrer le bien dans le domaine privé, aliénable).

Il est alors proposé à l'assemblée délibérante :

- *de constater la désaffectation des parcelles AR 180p, AR 282p, AR 92p, AR 388 occupées par des colotis et de décider celle des parcelles AT 103, AR 221, AK 115 ;*
- *d'en prononcer le déclassement ;*
- *d'approuver leur cession aux acquéreurs précités pour le prix de 45€/m² (50€ pour l'AK 115) étant rappelé que les frais de géomètre (hormis l'AR 180) et de notaire sont à la charge des acquéreurs ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation des dossiers.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 décembre 2017.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons pour ce dernier point de l'ordre du jour.

M. PETILLON –

Peut-être quelques chiffres avant de rentrer dans la proposition de la délibération de ce soir. Cela fait longtemps que la Ville se fait la réflexion : les espaces verts dont nous avons hérités coûtent de l'argent en entretien.

Parallèlement et au-delà de cette récupération des différents espaces verts, la Ville n'a pas été sans bouger puisqu'on a créé, notamment à l'espace du Bois-Leurent, une zone de détente de 13 ha.

Donc ce n'est pas uniquement parce que cela coûte cher qu'il faut absolument rentabiliser en essayant d'y faire quelque chose. En termes d'espaces verts et de fréquentation, force est de reconnaître que même, par exemple, dans l'espace Leurent il y a plus de monde que dans les parcs du Centre-ville, aussi parce que la population peut les appréhender un peu différemment.

Dans cette recherche d'économie parfois sur les entretiens, la Ville s'est posé la question depuis plusieurs années de savoir s'il est encore utile aujourd'hui de maintenir tous ces espaces verts dans les quartiers.

Une petite histoire par rapport au Code de l'urbanisme.

On remarque, par exemple, que dans des quartiers il y a beaucoup de morcellements dans les espaces verts ; c'est le cas des Chats-Huants.

Il n'y en a pas du tout au Lierre où, par exemple, il y a zéro m² d'espace vert morcelé au sein du quartier.

Sur le Centre, l'opération de la Taquinière, Tassonière, musardière, rue de la Briqueterie, zéro m² d'espace vert. Il y a un grand espace vert situé à l'arrière du premier rang de logements de 4500 m² environ.

Sur le Blanc-Four, l'opération Saint-Roch : zéro m² d'espace vert disséminé dans le lotissement. Un seul espace vert qui fait 3500 m².

Donc des histoires différentes en fonction de la réglementation.

Donc on a hérité de ces espaces verts ce qui représente sur le territoire (et sur lesquels on a posé une réflexion) 82 parcelles soit environ 79.000 m² (presque 8 ha) de terrain.

Nous avons pris la décision, nous l'avons proposée au Conseil qui l'a votée à l'unanimité c'est-à-dire l'ensemble du Conseil parce que nous partageons à peu près les mêmes soucis d'essayer de se séparer peut-être de certaines parcelles qui n'avaient plus le même intérêt qu'au départ en les orientant dans trois directions :

- Le maintien dans le domaine public dont le fonds participe à la composition urbaine
- La cession aux riverains pour les petites emprises
- Et des opérations de logements dans le cas des parcelles qui sont un peu plus grandes

C'est sur cette philosophie que nous avons travaillé et j'aborderai simplement ce soir, puisque c'est là où ont lieu les délibérations, les Chats-Huants.

En regardant la projection, voilà ce que nous avons fait sachant que tout Roncquois peut faire ce travail puisqu'à un moment donné vous nous aviez dit... *On n'a pas de plan... Il faut donner les plans des espaces verts qui sont rétrocédés...* Eh bien, je le répète, tout Roncquois peut aller sur « cadastre.gouv.fr » et il y trouvera cette image (pas en vert, il faut la colorier quand même) avec tous les espaces référencés et cadastrés.

Dès qu'on trouvait un espace cadastré qui était blanc, c'était automatiquement un espace vert. Nous avons donc colorié en vert tout ce qui est espace vert et c'est sur cette base que nous avons commencé à travailler. C'est là qu'il y avait le plus grand nombre d'espaces verts et chacun a une histoire un peu différente.

Alors pourquoi la ville de Roncq est-elle propriétaire de ces espaces verts ?

Dans le cas des Chats-Huants, c'est relativement simple : cela a été vu très tôt puisqu'on était en 1978 et en 1980 on a récupéré ces espaces verts de la part des promoteurs de l'époque qui étaient Notre Maison et Logicil. A la fin de leurs opérations, ils nous ont « refilé » les espaces verts, à la Communauté Urbaine (à l'époque) les voiries et à la Ville l'éclairage public.

Contrairement peut-être à ce qui a été dit à un moment donné dans un papier que j'ai vu circuler, ce n'est pas lors de la dissolution de l'ASL que les espaces verts ont été rétrocédés à la Commune mais bien avant.

Dans d'autres quartiers, ce peut être un cas de figure différent. C'était l'espace Leurent qui est juste au-dessus. C'est aussi Vilogia qui nous les a rétrocédés dans le cadre de ce que l'on appelait une ZAC (zone d'aménagement concerté).

Au-dessus rue de la Briqueterie, j'en parlais tout à l'heure, là par contre c'était une ASL, une association syndicale libre de tous les copropriétaires (52 de mémoire) qui nous ont rétrocédé l'espace vert.

Et sur le Blanc-Four, le lotissement Saint-Roch, c'est aussi à l'époque la société Bâtir qui nous les a rétrocédés.

Je reviens aux Chats-Huants, ce sont donc Logicil et Notre Maison qui nous ont rétrocédé les espaces verts et, à partir de là, quelle a été notre démarche ?

On a consulté... C'était assez long pour plusieurs raisons (je l'expliquerai juste après) : on a regardé chaque espace, on est allé sur le terrain faire des reportages photos, voir également par rapport au PLU ce que pouvaient devenir ces espaces verts s'ils étaient reconconditionnés. Cela s'applique bien sûr à des espaces verts qui ont une certaine importance (600... 700 m² minimum jusqu'à des espaces qui sont un peu plus grands) et en appliquant les dispositions du PLU sur ce qu'on peut y faire reconstruire (les prospects) on s'est dit que certains terrains peuvent être constructibles.

Pour d'autres (en passant à la diapositive suivante) on y a fait le tri et vous voyez que dans ces espaces il y en a des verts, des jaunes, des rouges, des bistres et des bleus.

Cela veut dire tout simplement qu'au sein de ces espaces, on a trouvé différentes catégories. Par exemple, les espaces coloriés en jaune (essentiellement sur la rue Van der Meersch et près de l'allée Van-Gogh) étaient complètement morcelés puisque tous les riverains du front-à-rue les occupaient depuis 31 ans avec une convention précisant la surface et stipulant, comme toutes les autres conventions d'ailleurs aux Chats-Huants, que

l'occupation se faisait à titre gratuit, qu'ils devaient en assurer l'entretien et que la Collectivité pouvait à tout moment reprendre ces espaces sans indemnité.

On a donc dit à ces personnes : *la Ville est en train de régulariser, nous vous proposons à la vente tous les espaces que vous occupez, pour certains depuis 31 ans, pour d'autres depuis 20 ans.*

La réaction des gens, on l'a entendue. On ne l'avait pas envisagée au départ, il est vrai, et leur réaction a été de nous dire : *Ecoutez, j'ai 75 ou 80 ans, je reçois une retraite qui n'est pas très grosse, je ne peux pas me permettre de dépenser quelques milliers d'euros pour régulariser cette situation.*

D'autres personnes, moins nombreuses mais on n'est pas encore au bout de l'opération car on attend leur réponse, ont dit *Je souhaite régulariser pour que les choses soient claires.*

On s'est posé la question : que faire pour les personnes qui ne souhaitent pas acheter parce qu'elles n'en ont pas les moyens sachant que personne n'a contesté en disant... *C'est à titre gratuit, on l'occupe depuis 30 ans, on l'entretient...* Personne n'a eu ce positionnement.

On leur a dit : *faites-nous savoir au fur et à mesure.*

Bien sûr, on ne va pas récupérer un morceau entre d'autres, parce que les gens ne veulent pas acheter et faire une espèce de créneau. On a pris effectivement la décision avec Monsieur le Maire de laisser les gens continuer à occuper les espaces et si les successeurs ultérieurs souhaitent, lors de l'acquisition, régulariser, ils pourront alors le faire.

Voilà donc l'assurance qui a été donnée à ces personnes pour tous les terrains repris en jaune.

Pour les terrains en vert, le tri a été fait aussi assez facilement puisque, bien évidemment, lorsqu'on avait des placettes, il n'était pas question de les revendre, on n'allait pas y construire contrairement à ce que j'ai eu en retour disant... *il pourrait y avoir là des immeubles !*

Pour les gens, construire des immeubles, ce sont des bâtiments à 1, 2, 3, 4 étages.

Il faut savoir aussi qu'un immeuble, c'est simplement une maison, point. C'est quelque chose qui est bâti ; ce n'est pas systématiquement en hauteur mais les gens l'interprètent souvent comme étant des constructions en hauteur.

Puis pour des parcelles un peu plus grandes reprises en rouge (j'évoque celles-là et je reviendrai à la fin à l'objet de la délibération) elles sont au nombre de 5 : rue Paul Valéry, un

peu au-dessus, rue Charles Gounod, rue Gustave Charpentier le long du boulevard d'Halluin.

Ces parcelles sont d'une surface suffisante pour recevoir des opérations de logements. Alors on les a testées ; je ne montre pas ces tests aujourd'hui parce que ce n'est qu'une esquisse interne. Personne n'a été mandaté pour y travailler. On vous l'a montrée en Commission plénière et on a des opérations qui varient de 2 à 5 ou 7 logements à usage soit de locatif social, soit d'accession sociale dans le respect des formes de ce secteur. On sera donc sur du plain-pied ou sur du R+1.

On va parler tout de suite de la parcelle orange.

Celle-là ne faisait pas partie du patrimoine dont nous avons hérité de Notre Maison ou de Logicil. C'est une parcelle municipale ; suite à une DUP qui date de 1982, l'action a donc été menée entre 1977 et 1982. La Ville avait exproprié ce terrain qui appartenait aux propriétaires de toutes les petites maisons de la rue Henri Barbusse ; c'étaient des jardins en lanière qui faisaient entre 120 et 150 m de long. Toute la partie des fonds de jardins a été achetée dans le cadre de la DUP pour y réaliser un équipement municipal : à l'époque un commissariat de police. Pensez que déjà aujourd'hui on a du mal à conserver le nôtre, ce n'était pas pour en construire un deuxième sur le territoire. Sur ce terrain on est donc complètement chez nous et on réservera cette propriété à une vente sur un cahier des charges d'un projet pour ces maisons. On restera à mon avis soit sur du R+1, au niveau de parcelle pour maison individuelle, soit peut-être sur du petit collectif de style R+2... Ce que l'on appelle du logement intermédiaire.

Maintenant je reviens à tout ce qui est resté vert.

Dans les parcelles vertes qui n'étaient pas des espaces centraux de placette, toutes les personnes dont le terrain jouxtait un morceau d'espace vert ont été interrogées et reçues par les services de la Ville ou par nous-mêmes.

Avec M. DESMET, je me souviens que nous recevions les gens le samedi matin ; selon les quartiers, c'était une dizaine ou une quinzaine de personnes pour leur expliquer quelle était notre démarche.

Lorsqu'il s'agissait de petits espaces verts où il y avait deux personnes, nous les avons reçues également.

D'autres personnes, volontairement et spontanément, ont écrit à la mairie en disant : *on a lu dans la presse que vous souhaitiez vendre des espaces verts. Je suis intéressé(e)*. Une rencontre a eu lieu avec ces personnes pour leur dire que les conditions étaient effectivement une revente. *Mais comme il n'y a pas deux poids, deux mesures puisque*

certains ont l'occupation sous forme de convention, vous avez le choix entre une acquisition et une convention.

Des personnes m'ont dit... *je préfère la convention, je ne peux pas acheter.*

D'autres, après avoir préféré la convention, sont revenues nous voir un mois plus tard... *On y a bien réfléchi avec mon épouse et nous souhaitons acheter.* Ce sera d'ailleurs l'objet de plusieurs terrains dont la vente vous sera proposée.

Voilà la démarche qui a été menée auprès de l'ensemble des personnes concernées.

J'avais noté quelques chiffres : nous avons fait à peu près 80 courriers, une douzaine de réunions au cours desquelles nous avons rencontré plus de 50 personnes. Je ne compte pas les échanges téléphoniques et les mails. J'ai eu des rendez-vous à titre personnel parce que les gens ciblaient l'Adjoint chargé de ce dossier ; j'ai rencontré 6 ou 7 personnes.

Les conversations ont toujours été intéressantes ; les gens voulaient savoir pourquoi on vendait.

Sur les 6 ou 7 personnes que j'ai rencontrées, 5 ont admis au bout de la discussion bien comprendre pourquoi la Ville souhaitait se séparer de ces terrains et cela ne posait pas problème.

Par contre, pour l'une d'entre elles, j'apporte un peu d'humour : elle était opposée à la cession et disait... *Je serais d'accord à condition que la recette que vous engrangerez avec cette vente soit redistribuée aux riverains des Chats-Huants.*

Je lui ai dit : *Ecoutez, Monsieur, même pas en rêve !*

Nous avons donc eu des contacts très différents par rapport à ces ventes.

Venir dire dans des papiers qui ont été distribués qu'il y a eu des plans sur la comète, que des gens ont eu un entretien privilégié... Il était privilégié si la personne était seule effectivement à être intéressée par ce morceau de terrain !

Mais c'est absolument faux ; je mets au défi de donner un exemple.

Ensuite on a parlé de menaces...

Aucune menace n'a été faite, ce n'est pas mon genre.

Des délais... répondre pour le 20 !

Effectivement, parfois il faut donner un délai mais on n'en a jamais voulu à personne de le dépasser. Il faut bien se fixer un cap.

Nous avons aussi reçu des courriers qui étaient plutôt de la querelle.
On a arrêté aussi certaines relations épistolaires avec des riverains.

Voilà comment cela s'est passé grosso modo quant à la façon de traiter le dossier.
C'est parfois aussi très long à traiter puisqu'une part de décision doit être prise par des gens.
Parfois ce n'est pas en deux ou trois mois que leur volonté d'acheter ou de ne pas acheter s'affirme. On prend tous ces éléments en compte.

On est dans les délais.

Lorsque vous nous aviez interpellés au Conseil municipal du 17 mai pour nous demander : *où en est-on ?* J'avais répondu et je vous ai dit la même chose au mois de septembre quand vous nous relanciez à nouveau : *écoutez, on aura des éléments puisqu'on aura plusieurs petites charrettes en fonction de la décision qui sera prise par les riverains. On en reparlera en fin d'année* – promesse tenue puisque nous sommes le 21 décembre et on en reparle.

Maintenant j'ai pu regretter peut-être votre manque de participation par rapport à ce sujet.
Effectivement, ce que l'on a fait même si vous souriez, vous auriez pu le faire : prendre un plan vierge et dire que... *la parcelle AR422, je propose de la garder. AR419 de la vendre aux riverains, etc., etc.* Vous étiez tout à fait libres de le faire.

On n'a eu aucune proposition !

Par contre on a eu beaucoup d'agitation, c'est clair !

Ce n'est pas notre façon de faire. Aujourd'hui nous avons été clairs vis-à-vis de la population. En février 2016, on vous a dit que nous souhaitions nous séparer de certains espaces verts au travers de trois critères. Nous avons mené notre démarche, nous l'assumons.

Vous nous demandez de réunir les gens des Chats-Huants, ce n'est pas du tout notre intention !

Le tempo, c'est la majorité qui le fait ; ce n'est pas l'opposition.

(Mouvements dans la salle)

M. LE MAIRE –

Madame, je vous demande de vous arrêter.

Je tiens à rappeler que le public ne peut pas participer au débat. Je vous demande donc de ne pas intervenir sinon de sortir, merci.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Souhaitez-vous que je présente la délibération ou, à ce niveau, voulez-vous peut-être intervenir dans le débat ?

M. LE MAIRE –

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Avant d'intervenir sur le fond, quelques questions de précision à Monsieur l'Adjoint.

A la date d'aujourd'hui, pouvez-vous fournir au Conseil la liste des parcelles qui font l'objet de conventions d'occupation ?

M. PETILLON –

On peut le faire, bien sûr.

Le plus simple, par rapport au cadastre les parcelles occupées sont celles concernées. Mais je peux vous faire la liste.

M. WABANT –

Je peux regarder sur le cadastre et voir qui l'occupe.

Je peux regarder sur la photo et voir qu'il y a des cloisons autour mais je ne sais pas s'il y a une convention d'occupation.

M. PETILLON-

Il y a une convention pour chaque parcelle occupée et, contrairement peut-être à ce qui a été dit, aucune parcelle n'a été cédée gratuitement (je l'ai entendu aussi) à « certaines » personnes... J'aime le mot « certaines ».

Je répète qu'aucune personne n'a reçu une parcelle gratuitement !

M. LE MAIRE –

Surtout, à propos des terrains dont nous allons parler tout à l'heure, certains étaient occupés sans convention et cela va être régularisé.

M. WABANT –

Parmi les parcelles qui font l'objet de conventions, des conventions ont-elles été signées récemment parce que vous avez dit que le Conseil municipal n'avait pas à connaître les conventions ?

M. PETILLON –

Une a été signée récemment.

M. WABANT –

Troisième question à partir de là : pourquoi estimez-vous que le Conseil municipal n'a pas à connaître des conventions d'occupation ?

M. PETILLON –

Je vous les donnerai sans aucun souci.

M. WABANT –

Ce sont donc des changements de règle récents puisqu'en 2005 c'est le Conseil municipal qui avait voté les conventions d'occupation dans des délibérations spéciales, sur la rue Jules Massenet.

M. PETILLON –

Peut-être.

M. WABANT –

J'ai les délibérations : le 11 octobre 2005 – le 29 juin 2010... Extraits des registres des délibérations du Conseil municipal, quartier des Chats-Huants, occupation temporaire d'espace public. C'est notamment celle que vous avez évoquée pour laquelle les gens ont dit ne pas pouvoir acheter.

M. LE MAIRE –

En 2005 c'étaient des conventions pour des chemins qui étaient repris. Aujourd'hui cela a le mérite d'être clair en signant des conventions vraiment bien spécifiques sur chaque quartier. Des gens ne savaient pas qu'il y avait une convention d'occupation, ce qui permettra de régulariser la situation. On ne peut que saluer cette démarche.

M. WABANT –

Je demande simplement pourquoi elle devait être débattue en Conseil municipal en 2005 et 2010 et plus en 2017 ; c'est tout.

M. PETILLON –

Sans doute parce qu'on a approfondi la loi et que la loi nous dit qu'on ne doit pas passer une délibération au Conseil municipal, c'est dans les compétences du Maire.

M. WABANT –

Donc c'est la loi.

Intervention plus globale, je reviendrai sur la loi ensuite et j'essaierai d'être un peu plus court que vous dans l'historique.

Vous avez bien compris le problème qui se pose aujourd'hui et vous avez fait vous-même allusion à des bruits en disant... *ces bruits-là il faut qu'on leur coupe tout de suite les pattes parce qu'ils n'existent pas... le fait qu'il y ait eu des gens à qui on a proposé l'espace gratuitement, le fait qu'il y ait eu des gens à qui on a vendu, d'autres à qui on a proposé une occupation gratuite, etc., etc.*

Vous savez très bien que ces bruits ont couru, non pas par nous, mais ont couru parce que vous avez entamé un processus tel que celui que vous avez décrit qui consistait à contacter des gens. Et forcément, quand vous contactez des gens pour leur proposer des choses, automatiquement soit ces gens en parlent aux voisins (ce qui est un peu normal), soit ils en parlent un peu plus loin que les voisins, soit ils écrivent.

Certains ont écrit à Monsieur le Maire.

Certains ont écrit, encore aujourd'hui, à Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint.

D'autres nous ont envoyé copie de courriers en disant : *on ne comprend pas qu'on nous propose de telles choses.*

C'est ce qui a fait qu'à partir des débats que nous avons eus, du vote de février 2016, nous avons demandé régulièrement non pas de mettre en couleurs à notre place (je vous rassure, on sait faire) mais de discuter avec vous de ce que vous envisagiez de proposer à la vente, de conserver dans le patrimoine ou pour des opérations. C'est là une pratique sans doute différente de notre part, avec non pas le riverain juste à côté du bout de terrain mais avec l'ensemble des riverains parce que vous avez dit vous-même qu'on est sur une cohérence de territoire et que la vision qui importe aux riverains aujourd'hui, c'est-à-dire aux habitants des Chats-Huants, c'est une vision qui consiste à dire : *eh bien on voudrait savoir ce que*

donnerait notre environnement une fois que les décisions seraient prises plutôt que de le faire morceau par morceau.

C'est ainsi que les riverains nous ont contactés et que nous avons essayé de dialoguer avec vous sans le pouvoir. A la dernière minute, il semblait y avoir peut-être une possibilité de discussion qui aurait permis de faire sauter les difficultés ; j'ai réagi sans doute un peu rapidement par rapport au fait que vous n'étiez pas disponible mais, de notre côté, nous avons un calendrier par rapport à une réunion publique qui était prévue et nous voulions effectivement apporter des explications aux habitants. Nous avons tenu cette réunion et nous vous en avons informés pour que vous puissiez y participer ; le chef du Cabinet de l'époque était d'ailleurs présent à cette réunion.

Voilà le processus et voilà pourquoi la question se pose aujourd'hui.

Depuis 2016 effectivement on a essayé ; on a écrit... Ce n'est pas de l'agitation, c'est vraiment la volonté de dialoguer et de travailler sur le sujet.

On nous a donné des réponses comme : *De toute façon cela fait tellement de paperasses que vous ne vous y retrouviez plus.*

Ou comme vous venez de le répéter : *Vous n'aviez qu'à aller voir et tous les Roncquois connaissent les espaces verts, etc., etc.*

Il ne s'agit pas de savoir si les espaces verts existent.

Il s'agit de savoir ce que vous envisagez d'en faire et dans quelles conditions vous envisagez d'en discuter avec les gens.

A partir de là, on sait bien qu'il y a des espaces verts à déqualifier. Le principe qui circule d'ailleurs, c'est le débat sur les blogs des responsables des collectivités territoriales qui disent comment faire pour arriver à contourner les textes juridiques et notamment favoriser l'occupation par des particuliers, le cloisonnement et, puisque ce sont des cloisonnements, on peut faire le déclassement et ensuite le vendre parce que le processus par les tribunaux est difficilement remis en cause dès l'instant où ce n'est plus un espace vert commun et qu'il n'était plus considéré comme commun.

Les habitants des Chats-Huants ont dit : *c'est ce qu'ils sont en train de nous faire. On voit des morceaux vendus, des cloisons.*

Vous avez écrit en février 2017 pour proposer des parcelles à la vente alors que le débat sur : que vend-on et à qui, n'avait pas été tenu en Conseil municipal parce que vous vouliez le faire morceau par morceau, parce que c'est plus facile.

Vous nous direz encore que c'est dans votre programme.

Je crois que celui qui a trouvé dans votre programme que vous alliez construire aux Chats-Huants, c'est qu'il l'a vraiment lu sur la tranche et qu'il y avait un filigrane que je n'ai pas vu. Il n'a pas vu non plus d'ailleurs que vous alliez raser Pergaud mais peu importe, c'était dans la logique de votre programme sans doute.

Dans le programme, il n'était pas écrit qu'on allait d'une part construire sur les Chats-Huants et, d'autre part, le faire sans discuter avec les habitants des Chats-Huants.

Ce soir j'irai à l'essentiel.

Je vous ai écrit encore la semaine dernière, après la Commission municipale.

Que disons-nous ?

Nous disons que nous sommes dans une situation où des incompréhensions, des inquiétudes se sont fait jour chez l'ensemble des habitants des Chats-Huants.

Vous nous dites avoir vu 80 personnes.

Or un peu plus de 400 familles habitent aux Chats-Huants. Vous en avez donc vu 20 % parce que ce sont celles qui sont juste à côté mais ce n'est pas pour autant qu'elles ne bénéficient pas du cadre de l'ensemble des Chats-Huants. Ce n'est pas parce qu'elles n'habitent pas à côté de l'espace x ou y qu'elles ne bénéficient pas de l'environnement global.

La question qui se pose, c'est effectivement de pouvoir discuter avec tout le monde.

Pourquoi ?

Pour éviter des conflits !

Pas seulement des conflits entre les personnes, je sais que vous n'êtes pas favorables à la démocratie directe parce que des réunions avec tout le monde, cela finit toujours en pugilats, pour reprendre les expressions que vous avez pu tenir par ailleurs. Je sais que d'autres mairies font régulièrement des réunions de quartier, font régulièrement des réunions de bilan sur des projets, de présentation de projets dans les quartiers sans s'en porter plus mal. Je pense à Tourcoing, Lille ou Marcq-en-Baroeul et sans vouloir parler à la place de leurs Maires.

A partir de là, il y a des inquiétudes, un certain nombre de personnes qui se posent des questions et ces questions peuvent conduire à une situation juridique instable pour tout le monde.

Instable pour ceux qui achètent, c'est pour cela quand il y a eu utilisation du terme « menaces » ce n'étaient pas des menaces physiques mais simplement que les courriers de février 2017 à certains riverains ont été considérés comme des menaces parce qu'ils ont mal compris la façon dont ils étaient rédigés et sans doute s'en sont-ils expliqués avec vous ensuite. Mais quand ils nous ont interrogés, on les a rassurés contrairement à ce que vous pouvez croire. Et ils avaient considéré comme des menaces le fait qu'on leur dise... *attention on pourrait construire au bout de votre jardin mais si vous construisez, c'est à vos risques et périls et il y a une incertitude juridique par rapport aux autres voisins*. C'est ainsi qu'ils l'ont ressenti.

Cette incertitude juridique existe aujourd'hui parce que nous sommes (et vous l'avez dit lorsque vous l'avez présenté à la Commission plénière la semaine dernière) sur une situation juridique qui est liée à la fois au Plan d'occupation des sols, au fait que c'est un lotissement, au fait qu'il y avait un cahier des charges qui a été intégré au POS même quand cela vous a été remis, et au fait que même la loi ALUR qui a prévu de lever des prescriptions au bout de 10 ans sur l'utilisation des permis de construire dans les lotissements, a exclu les espaces verts et a dit effectivement que les espaces verts devaient respecter la loi sur les lotissements. Et donc sur le fait que l'ensemble des colotis devaient être au moins interrogés.

A partir de là, puisqu'il y a une instabilité juridique, nous disons : *nous sommes prêts avec vous à prendre les risques de l'instabilité juridique, à prendre les risques de ne pas exiger, de ne pas rechercher forcément l'unanimité parce qu'on sait qu'on ne l'aura jamais, mais à condition d'avoir expliqué, d'avoir rassuré, d'avoir réuni les gens et de leur avoir dit globalement ce que ce pourrait devenir leur environnement*.

C'est la seule chose que nous vous demandons et c'est pourquoi, même la pétition qui a été signée à la date d'aujourd'hui, nous ne l'avons pas initiée parce que lors de la réunion nous avons dit aux gens : *prenez-vous en main, ce n'est pas nous qui ferons...* Et on ne l'a pas fait, et je l'ai dit en Commission plénière.

Toujours est-il que cette pétition ne demande pas de ne rien changer ; elle demande de venir expliquer et ensuite de décider.

Nous, nous y sommes prêts après avoir discuté sachant que nous ne serons pas forcément d'accord avec ce que demandent tous les gens comme vous ne serez pas forcément

d'accord avec leurs demandes. Et nous serons décideurs en tant que Conseil municipal parce que c'est notre rôle de décider, non pas de dire que l'on fait un référendum sur tout, mais de consulter les gens, de discuter avec eux et décider après plutôt que de décider avant et de leur expliquer après.

Voilà notre démarche.

Voilà ce que nous vous demandons de faire sur ce sujet.

Il ne nous semble pas que ce soit une absence de proposition.

Il ne nous semble pas que ce soit très compliqué.

Et comme l'a rappelé M. PETILLON, comme on est sur un sujet qui dure depuis au moins 1983 la première fois où on s'est posé la question, quand on regarde les délibérations de 2005 et même avant, eh bien je me dis qu'on n'est pas à trois mois près. Comme on peut attendre d'avoir les fonds pour éviter d'emprunter pour réaliser un peu plus tard les projets qu'on a, là on peut attendre trois mois de plus pour mener une concertation et prendre des décisions de façon cohérente ; une concertation avec tout le monde et pas seulement avec deux personnes qui sont juste à l'entrée d'une parcelle en disant : *tous ceux qui sont autour de la parcelle sont riverains mais cela ne les regarde pas. On ne contacte que deux personnes qui sont à l'entrée de la parcelle pour demander de vendre un petit bout pour qu'on puisse faire un chemin pour construire derrière.* Ce n'est pas de la concertation globale et de réflexion avec l'ensemble des utilisateurs et des personnes concernées.

Voilà l'explication que je voulais donner sur les risques et sur les raisons qui nous poussent à vous dire : *prenons le temps pour éviter d'être dans une situation juridique qui sera compliquée pour tout le monde et faisons en sorte d'avoir un vrai débat avec les gens pour, ensuite, trancher en connaissance de cause.*

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Monsieur WABANT, je pense déjà l'avoir dit même au Conseil municipal de février 2016 : sur l'aspect juridique, on reconnaît les uns et les autres cette fragilité : j'en avais parfaitement conscience et je l'ai évoquée. Sur ce point, je ne suis pas niais, je ne dis pas que tout se passera bien et qu'il n'y a pas de souci ; je suis aussi parfois interrogatif.

Effectivement, sur l'interprétation, tout d'abord ce n'est pas par rapport au PLU parce que le PLU (si on veut être puriste) n'a pas classé ces terrains dans un zonage particulier « interdiction d'y toucher ». On est bien sur une autre conception s'il y avait un recours par rapport à la loi.

Je veux dire par là qu'on a deux solutions :

- Soit on est attentiste et on veut avoir la garantie à 100 %, on ne bougera pas et on ne fera rien.
- Soit on va un peu de l'avant et on voit comment cela réagit.

J'ai pris aussi ce positionnement en en discutant avec des hommes de loi, des avocats, des notaires dont beaucoup m'ont dit : *j'ai cédé des espaces verts et cela n'a jamais posé aucun problème.*

Effectivement si on va secouer le cocotier et ameuter tout le monde, peut-être ne va-t-on rien céder, cela restera en l'état et croyez-moi, je ne m'en porterai pas plus mal. Vous savez, ce n'est pas à moi que cela fera plaisir mais sans doute aux gens qui y trouvent un intérêt à parfois se porter acquéreur d'un espace vert.

Chacun prendra ses responsabilités par rapport à ce sujet.

Alors allez-y, continuez !

Si vous pensez que c'est bien-fondé, pour ma part je ne le pense pas.

Je pense qu'un tel espace a une vie, ce lotissement a été construit il y a 40 ans. Quelquefois je posais la question tout simplement à quelqu'un en disant : *Et dans 100 ans ?... Ah oui, dans 100 ans on pourra changer la destination parce qu'on ne va pas le conserver ad vitam aeternam dans cette position !*

A quel moment se fait la bascule ?

Je pense qu'on peut aujourd'hui faire la bascule par rapport à leur utilisation. Lorsqu'on a créé ces espaces verts à l'intérieur, je pense que les urbanistes de l'époque se disaient : *on va avoir là 385 logements, ce ne sera que du béton* (Comme dirait M. ZAJDA, mais je suis méchant en le répétant), *ce ne sera que de la brique, du macadam, des lampadaires. Il faut y apporter quelques petites touches de verdure.* Je pense que c'est ce qui les avait motivés en adoptant cette loi.

Force est de constater aujourd'hui que les jardinets des habitants, leurs jardins ont pris largement le dessus par rapport à ces quelques espaces verts ; il y en a 6900 m² à l'intérieur.

Alors, je le disais l'autre jour : un lotissement comme le Lierre paraît très pimpant et, là, c'est zéro m² d'espace vert.

Voyez que c'est une vision qui n'est pas uniquement par rapport à « Que je vais percevoir dans cet environnement ? » mais aujourd'hui ce sont des questions de gestion.

C'est vrai qu'il y a aussi de grands espaces verts. Il n'y a pas que 6900 m² à céder. Non, par exemple, dans la partie nord, il y a cette longue bande qui longe les champs : elle sera rattachée ultérieurement lorsqu'on aura construit (il n'y a rien de prévu aujourd'hui dans les cartons) entre ce qu'on appelait la ZAC Leurent et les Chats-Huants ; on va investir cet espace et on le rattachera à ce moment-là. On ne va pas le revendre maintenant à des riverains, on le conserve.

Là où on a fait un petit parking rue du Dronckaert, les espaces verts restent bien sûr.

Un peu derrière, il y en a un superbe où l'on voulait réaliser un ou deux logements mais, malheureusement, on a un petit problème avec l'accès et les riverains, de chaque côté, refusent de céder 1,50 m² pour aller y construire un ou deux logements. Mais ils nous demandent en même temps de pouvoir racheter un morceau sur le côté que certains occupent déjà depuis des années.

Il ne faut pas non plus « déconner » ; il faut que ce soit du gagnant-gagnant pour tout le monde.

Je redis qu'on a vu avec chaque riverain ce que cela pouvait devenir et la façon dont on pouvait le traiter.

C'est vrai qu'on n'est pas allé voir ceux qui ne sont pas riverains ; on n'a pas souhaité organiser de réunion publique parce que, dans ce cas, on peut organiser des réunions publiques sur tout, sur tous les points qu'on a discutés ce soir, sur la TLPE... Vous pourriez nous dire aussi qu'il y a un déni de démocratie puisqu'on ne demande pas l'avis des gens.

A un moment donné, ceux qui sont élus prennent leurs responsabilités par rapport aux délibérations qu'ils ont prises en 2016, point.

Voilà comment je conçois la façon de traiter ce dossier et comment mes collègues réagissent.

M. LE MAIRE –

Je tiens à saluer la méthodologie de M. PETILLON.

Quand on dit qu'on n'a pas été assez clair, cela fait quand même un an que la délibération a été passée. On vous a demandé plusieurs fois de proposer vos solutions par rapport à ces

espaces verts, encore dernièrement en plénière mais je n'ai pas vu la moindre proposition à part de nous dire : *vous n'avez pas pris la bonne méthodologie.*

Vous avez aussi une mémoire sélective ; je tiens à le rappeler.

Quand vous dites n'être pas à l'origine du tract mais en avoir fait la mise en page, c'est un peu bizarre. Je crois que vous avez quand même contribué à sa réalisation.

Quand vous dites avoir peut-être omis de nous dire qu'il y avait une réunion la veille du jour que nous avons proposé pour se réunir et parler de ces projets. Et à 6h le lendemain, on apprend qu'une réunion publique est organisée... Ce n'est pas ma façon de faire, je préfère travailler en commission et travailler avec les élus avant d'ameuter tout le monde. Je préfère les méthodologies de M. PETILLON qui a travaillé au cas par cas et je peux vous assurer que cela a pris du temps. Ce n'est peut-être pas la même vision.

Et quand on regarde quelque peu les espaces verts, je ne vois pas de gros déséquilibres. Je crois que vous vous faites une opinion sur ce dossier qui est plutôt poussée par une envie électoraliste que par une envie de travailler ensemble, majorité et opposition.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ?

Monsieur LEDOUX.

M. LEDOUX –

C'est tout juste invraisemblable ce qu'on entend ce soir ; c'est lunaire.

J'ai passé un excellent moment. Je suis allé voir mon ostéopathe cette semaine pour me déstresser mais, là, vous êtes un embrouilleur professionnel, Monsieur WABANT. Mais c'est la déformation professionnelle.

Je pense que vous êtes heureux d'habiter Marcq-en-Baroeul parce que vous avez un Maire qui fait de la démocratie participative. C'est vrai que cela doit être beaucoup plus fluide. Vous n'habitez pas Roncq ; c'est vrai que c'est un peu plus compliqué.

Vous savez, Michel AUDIARD disait... *Le scénariste, c'est le brodeur d'histoires !*

Vous êtes un sacré brodeur d'histoires parce que, pour enfumer les gens, pour leur raconter des bobards, vous êtes le premier. Vous savez, une pétition, il faut oser la signer.

Un énorme travail a été fait. Certes, rien n'est parfait. Si vous voulez que l'on conserve la Ville comme elle était à la fin du 19^{ème} siècle, comme elle l'était en 1980, on conserve tout.

Il n'y a aucune proposition !

Ce soir, vous avez fait un exercice de style fumeux qui est de tout critiquer et de ne rien proposer. Que dans l'invective, que dans la critique systématique.

Critique du fond du dossier.

Critique de la forme, sur la méthode de travail.

Et vous, que proposez-vous ?

C'était assez facile ; il suffisait de faire des traits de crayon et de regarder un peu les choses.

Quel est le fond du problème ?

C'est de se dire qu'on a quand même beaucoup d'espaces verts qui, aujourd'hui, sont datés, pourquoi ?

Parce que, depuis, un certain nombre d'espaces naturels ont été créés pour les Roncquois qui sont des espaces collectifs.

Nous, nous avons toujours été les avocats de Roncq et les avocats de l'intérêt général et non pas de l'intérêt particulier.

Toute la difficulté, c'est de trouver l'équilibre entre l'intérêt particulier et l'intérêt de la Commune. Et là, on y voit l'intérêt de la Commune qui est de dire : supprimons un certain nombre d'espaces verts qui aujourd'hui ne correspondent plus à des espaces collectifs et qui d'ailleurs n'ont jamais correspondu à des espaces collectifs. Combien de fois par le passé nous a-t-on demandé de mettre des bancs, puis de les enlever au gré des événements qui s'y passaient et on le comprend parce que les gens vivent dans ces quartiers et ont donc besoin de réponses rapides.

Aujourd'hui vous avez le Bois Leurent (M. PETILLON le rappelait) qui est un espace collectif et on a aussi un autre besoin ; vous plaidez tout à l'heure pour des logements qui soient sociaux.

Mais quand on vous propose de les réaliser à certains endroits, vous dites... *Ah non, surtout pas là... Surtout pas à Pergaud parce qu'à la fin du 19^{ème} siècle il y avait l'école... Surtout pas là parce que des gens y promènent leur chien...*

A un moment donné il faut quand même être dans la cohérence, Monsieur WABANT.

Or ce soir, vous nous avez fait une grande leçon d'incohérence et, en plus, vous vous permettez de donner des leçons de démocratie. Vraiment chapeau et je terminerai simplement en vous disant : j'espère que l'année prochaine on retrouvera un peu de raison sur le dossier, parce qu'à un moment donné il faut un peu de courage politique pour affronter parfois les résistances sur le terrain et j'entends que certaines personnes peuvent être

inquiètes quand elles ne connaissent pas le projet, quand elles ne savent pas comment les choses vont s'agencer.

Forcément une confiance doit s'instaurer entre l'élu et le riverain ; il y a un dialogue et la porte n'a jamais été fermée. Il y a toujours eu de la discussion. Toutes les personnes ont été reçues chaque fois qu'elles le souhaitent et j'imagine qu'elles le seront encore à l'avenir.

Voyez, ce sont les limites du style.

Quand j'entends aujourd'hui... *Mais quelle opposition à Emmanuel MACRON...*

Mais on s'en moque. L'important, c'est de savoir quelle sorte de projet, quelle sorte de majorité de projet et de valeur on peut mettre en place pour que la France réussisse.

Eh bien, c'est la même chose pour que Roncq réussisse !

Mais vous ne voulez pas que Roncq réussisse parce que si Roncq réussit, c'est que l'équipe majoritaire réussit et cela ne fait pas vos affaires. C'est là le véritable sujet.

C'est un peu la leçon de Noël : comment va-t-on grandir collectivement ?

C'est le vrai sujet mais, s'il-vous-plaît, remettez de la réalité. C'est très facile d'aller faire du terrain.

Nous, nous sommes allés faire du terrain, crayon en main pour regarder ce qui s'y passait et les propositions que l'on pouvait faire pour valoriser à la fois le territoire, le terrain et les gens.

Vous, vous avez fait tout le contraire : les réunions publiques, vous les avez faites sur le terrain et vous avez enfumé tout le monde, ce qui fait que nous ne sommes plus du tout sur la même longueur d'onde en termes de discussion et, forcément, on ne parle pas de la même chose avec les gens.

Mon vœu pour 2018, Monsieur le Maire, que l'on ait une opposition qui soit plus constructive, beaucoup plus sereine et, s'il-vous-plaît, qui travaille un peu sur le fond et sur la forme des dossiers.

M. LE MAIRE -

Que ce vœu soit entendu.

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons pour la présentation de la délibération.

M. PETILLON –

Plusieurs terrains sont proposés ce soir dans la délibération.

1. A l'angle de la rue Hector Berlioz et de la rue Henri Barbusse (sur la photo à droite)

C'est un espace vert entouré de potelets parce que le riverain, qui nous interpelle depuis des années et pas seulement depuis la délibération, souhaite racheter le terrain car il en a assez de voir des véhicules stationner à cet endroit, quelquefois pour plusieurs semaines voire quelques mois. Il a donc clôturé avec des potelets.

Lorsqu'il a vu l'article de presse du Conseil municipal en février 2016, il a été le premier à se positionner.

Aujourd'hui, c'est ce qui lui est proposé : 95 m² pour la parcelle AT 103.

2. On est toujours dans le même quartier, à l'angle de la rue Henri Barbusse et de la rue Alexandre Desrousseaux.

C'est un propriétaire qui l'occupe depuis des années, très joliment d'ailleurs. Et lui aussi, lorsqu'on l'a questionné, a répondu spontanément qu'il régularisait la situation. Il y aura donc régularisation sans frais de géomètre à supporter puisque la Communauté Urbaine, en refaisant le trottoir dans le secteur, a déjà redivisé le terrain.

Il s'agit donc de la parcelle AR 180 de 38 m².

3. Parcelle AR 282 qui a fait couler beaucoup d'encre dans le secteur : M. DEPUYDT au 1 rue Edouard Lalo qu'il occupe depuis plus de 2 ans.

Il avait aussi une convention d'occupation précaire. Je l'ai rencontré dernièrement et lui ai dit que sa bâche, entre guillemets, n'était pas ce qu'il y avait de plus élégant. Il n'a jamais eu d'autorisation pour cette bâche, il a eu autorisation pour une clôture, point. Derrière il a mis quelque chose qui, pour moi, est affreux.

Il m'a dit : *je suis allé à la réunion de M. WABANT, je me suis coltiné avec quelques-uns, ce n'est pas grave mais certains trouvaient que ce n'était pas mal.*

Je lui ai répondu : *non, c'est laid ! Maintenant c'est clair et je vous le dis tout de suite, si on va jusqu'au bout on va changer et, de toute façon, ce sera pareil pour tous les autres : ce sera accompagné d'un cahier des charges sur ce que l'on peut y faire.* Et il a accepté ce cahier des charges et m'a écrit la semaine dernière.

4. Toujours dans la même rue, juste à l'angle, parcelle AR 221 : M. et Mme HOCQUET

Dans un premier temps, on a contacté les trois propriétaires aux alentours ; deux ont décliné. Cette dame m'a dit être intéressée, était d'abord partie sur une convention puis, il y a un mois, est venue me voir pour dire qu'ils souhaitaient acheter.

5. Parcelle AR 92 – Là aussi c'est une personne qui est venue nous voir spontanément, rue Maxence Van der Meersch. C'est l'adresse mais le passage était surtout sur la rue Vincent Van Gogh.

L'ensemble de ce terrain avait été parcellisé avec des conventions. On a réuni les neuf ou dix propriétaires. Une seule personne pour l'instant, Mme VANDERHAEGHE, le jour de la réunion a voulu régulariser ; pas les autres sauf peut-être les habitants à l'entrée qui y réfléchissent. Nous passons les dossiers au fur et à mesure que nous avons les éléments. On ira vers une rétrocession à Mme VANDERHAEGHE pour la partie qu'elle occupe depuis 20 ans.

6. Parcelle AR 388 – M. et Mme FONTAINE.

Monsieur FONTAINE est venu nous voir spontanément nous dire : *j'occupe ce terrain de 12 m² pratiquement depuis le départ*. Il régularise donc cette occupation.

7. Parcelle AK 115 – On n'est plus dans les Chats-Huants, rue Maurice Thorez.

C'est un terrain qui était utile lorsqu'on a fait l'ouverture à la circulation de la rue Maurice Thorez il y a une cinquantaine d'années. C'était un espace résiduel de la parcelle globale qui avait été achetée et, depuis, c'était un espace vert que l'on entretenait.

La personne qui habite cette maison qui est complètement fermée côté espace vert nous bénit en quelque sorte en disant : *Je vais pouvoir ouvrir maintenant de ce côté-là et avoir un peu de lumière*. On propose à elle aussi de rétrocéder cette parcelle de 208 m².

Bien évidemment, les terrains ont été estimés par les Domaines aux alentours de 50 €/m² sur lesquels il était possible de faire un rabat de col de 10 %, ce que nous avons fait ; les frais d'acte et de géomètre étant à la charge des acquéreurs.

Pour les terrains qui relèvent du domaine public, leur cession exige l'intégration au domaine privé, donc une désaffectation-déclassement. Nous avons fait une procédure un peu concentrée, comme je vous l'ai dit, Monsieur WABANT, sinon à devoir les soumettre à trois conseils municipaux différents.

Voilà, mes chers collègues, la délibération de rétrocession que je vous propose.

Pour revenir à vos propos de tout à l'heure, il est vrai que nous avons dit aux intéressés : *n'investissez pas trop vite sur ces terrains, on va voir comment cela se passe. Il pourrait y avoir des recours, c'est tout à fait le droit des personnes qui le souhaiteraient*. On adaptera peut-être un comportement mais ceux qui feront un recours, savent aussi à quoi ils s'engagent.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Monsieur WABANT, un dernier mot.

M. WABANT –

Une précision, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas l'habitude de faire des attaques personnelles et j'aimerais que certains, fussent-ils Député, aient le même respect des gens.

A titre personnel, quand on me reproche de ne pas habiter Roncq, c'est quand même un comble. Je m'investis dans cette Ville alors que, entre guillemets, cela ne me rapporte rien. Je ne fais pas de carrière politique, je n'en ai jamais fait et n'en ferai jamais. Et je travaille pour Roncq ; je suis venu travailler à Roncq parce que j'aime cette Ville, j'y paie des impôts. Je me suis engagé au service des habitants sans aucune envie de contrepartie ou quoi que ce soit et je n'ai pas envie de devenir Maire de Roncq (je vous rassure sauf si on me le demande fortement, cela m'étonnerait et je suis trop vieux) mais j'ai envie de servir la Ville. Quand je propose des méthodologies, c'est pour servir la Ville.

Autre élément que je voudrais ajouter.

Si nous votons contre cette délibération, c'est parce que nous pensons cohérentes les explications que nous avons données. Notre position n'a rien à voir avec les personnes individuellement qui souhaitent acquérir les parcelles concernées.

M. LE MAIRE –

J'espère que les vœux seront partagés pour la construction durant l'année 2018.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq Avenir »

Avant de clôturer ce Conseil municipal, je rappelle que les décisions du Maire prises par délégation sont disponibles au Secrétariat général.

Je remercie le Secrétariat général pour avoir préparé ce Conseil municipal et je souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Nous nous retrouverons en 2018 pour le vote du budget.

Merci et bonne soirée.

-oOo-

Levée de séance à 21 h 15.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Municipality of Ronquières (Nord). The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text "MUNICIPALITE DE RONQUIERES" at the top and "(NORD)" at the bottom. A blue ink signature is written across the seal, extending to the right.

Rodrigue DESMET.

